



Saint Paul Cap de Joux

www.saintpaulcapdejoux.fr



Bulletin municipal d'information N°75 - Juin 2014



BULLETIN MUNICIPAL

N° 75

SOMMAIRE

- Trombinoscope.....	1
- Le Mot du Maire.....	2
- Attributions des conseillers.....	3-4
- La Vie de la Commune.....	5-29
- Etat Civil.....	5
- Informations Administratives.....	6-18
- Finances.....	19-24
- Informations Municipales.....	25-29
- La Parole aux Associations.....	30-46
- Les «Pages Jaunes Locales».....	47-50



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Philippe VIALA
Premier adjoint



Laurent VANDENDRIESSCHE
Maire



Marie-Françoise DURIS
Deuxième adjoint



Bernard BARDOU



Michel BELAVAL
Troisième adjoint



Corinne BOUTIE



Noël FERRAN



Danielle LANDEZ



Jean-Philippe MOULY



Nelly PINEL



Carole PUYELO



Sophie SENCE



Annie VALERO



Eric VERNHERES



Thierry VIALARD



Le mot du Maire

Le 23 mars vous avez élu un nouveau conseil municipal qui gèrera notre commune pendant les six prochaines années.

Neuf d'entre nous faisaient déjà partie de l'ancienne équipe et six nouveaux se sont ajoutés ; donc continuité et innovation sont réunies.

Avant d'aller plus avant dans mon propos, je tiens à remercier les électeurs qui se sont déplacés le 23 mars ; le droit de vote est un bien précieux sachons l'utiliser chaque fois qu'on nous sollicite : la citoyenneté en dépend ; le mode d'élection a changé dans les communes de plus de 1000 habitants, malgré cela vous avez été plus nombreux que la moyenne nationale à vous exprimer, je vous en remercie.

Puisque nous en sommes aux remerciements je profite de ce temps pour les adresser à tous les coéquipiers précédents qui ont participé à la gestion de la commune de 2008 à 2014 ; ces six années ont permis de réaliser de grands projets (école, traverse, salle des fêtes, halle, etc...) mais aussi de se préoccuper du bien-être de tous.

Mais l'avenir se profile, il nous faut rapidement prendre nos nouvelles marques et comme par le passé penser aux lendemains en restant mesuré et prudent.

Le nouveau Conseil municipal a voté le budget de la commune sans augmenter notre taux d'imposition (comme l'année dernière), ce choix est volontaire, nous ne souhaitons pas alourdir les difficultés que beaucoup d'entre vous rencontrent.

L'été arrive et avec lui son cortège de manifestations : fête de la musique, fêtes du village, vide grenier, concours de pétanque, etc...

J'espère que vous serez nombreux à répondre aux initiatives des associations St Paulaises qui vous proposent ces animations.

Les très nombreux bénévoles qui donnent de leur temps vous attendent pour participer à ces rassemblements festifs.

Réjouissons-nous de bénéficier de toutes ces occasions de se réunir, de créer du lien social ; la vie est belle dans notre village profitons-en.

Bon été à tous.

Votre Maire

Laurent Vandendriessche



Laurent VANDENDRIESSCHE

Maire

Conseiller général

Président de la commission « Communale de l'Action Sociale (CCAS)»

Délégué à la CCLPA (Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout)

Président du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Vielmur - St Paul

Président de la Régie Municipale d'Electricité

Philippe VIALA

Premier adjoint

En charge de la communication, de l'habitat indigne et du développement de la vie économique

Membre de la commission culture et vie associative de la CCLPA

Délégué au SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn)

Délégué à la Régie Municipale d'Electricité

Correspondant tempête

Correspondant auprès de la Défense

Marie-Françoise DURIS

Deuxième adjoint

En charge du suivi des finances et du budget et du fleurissement de la commune

Membre de la commission communication

Déléguée à la CCLPA (Communauté de Communes du Laurécois et du Pays d'Agout)

Membre de la Commission tourisme et économie de la CCLPA

Michel BELAVAL

Troisième adjoint

En charge de la vie associative

Membre de la commission travaux

Délégué au SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn)

Délégué à la Régie Municipale d'Electricité

Membre de la commission voirie de la CCLPA

Bernard BARDOU

Responsable de l'activité agricole

Membre de la commission travaux et voirie

Délégué à la Régie Municipale d'Electricité



Corinne BOUTIE

Déléguée au SIAEP Vielmur-St Paul
Représente la mairie à l'école

Noël FERRAN

Membre de la commission travaux
Membre de la commission communication
Membre du CCAS

Danielle LANDEZ

Membre de la commission petite enfance et jeunesse à la CCLPA

Jean-Philippe MOULY

Représentant de l'activité agricole
Membre de la commission travaux

Nelly PINEL

Membre du CCAS
Membre de la commission MAPAD à la CCLPA

Carole PUYELO

Membre du CCAS
Membre de la commission Aquaval à la CCLPA

Sophie SENCE

Membre de la commission communication
Membre de la commission protection et mise en valeur de l'environnement à la CCLPA

Annie VALERO

Représente la mairie à l'école
Membre du CCAS

Eric VERNHERES

Membre de la commission finances

Thierry VIALARD

Membre de la commission voirie
Membre de la commission parc et matériel de la CCLPA



La Vie de la Commune

ETAT CIVIL

Naissances :

ARMENGAUD Juliette née le 11 février 2014 à Lavour
4 lotissement l'Orée du Bois

FELTRIN Nina née le 4 janvier 2014 à Lavour
En Auriol

DAUZATS Gabriel né le 14 avril 2014 à Lavour
9 Rue de Bitche

TRAORÉ Raphaël né le 2 juin 2014 à Lavour
St Clair

TRAORÉ Anouk née le 2 juin 2014 à Lavour
St Clair

Il se peut que la rubrique « naissance » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à St Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus l'accord des parents est indispensable pour cette parution.

Décès :

GAU Renée veuve BASCOUL - En Pastre - 61 ans
Décédée le 11 janvier 2014 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

SERIGNAC Paulette veuve BELIERES - 3 Place de l'Hotel de Ville - 81 ans
Décédée le 17 janvier 2014 à REVEL

VERGNOL Madeleine veuve AURIOL - 16 Bis Avenue de Castres - 93 ans
Décédée le 16 mars 2014 à CASTRES

LAURENT Gabrielle veuve CATHERINE - En Assalit - 92 ans
Décédée le 19 avril 2014 à LAVAUR

REGNIER Jeanne veuve JEANJEAN - 3 Route de Revel - 101 ans
Décédée le 11 mars 2014 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Cette rubrique est réalisée d'après les informations dont nous disposons.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Carte Nationale d'Identité :

Si votre carte est périmée ou si vous souhaitez la délivrance d'une première carte d'identité, il suffit de vous rendre au secrétariat de la Mairie, muni des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité couleurs identiques et récentes (photographe professionnel)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance, à demander à la Mairie du lieu de naissance
- 1 justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone, quittance de loyer...)
- la preuve de la nationalité française
- l'ancienne carte pour un renouvellement

- **En cas de renouvellement pour perte ou vol un timbre fiscal de 25 € sera demandé**

- pour les personnes majeures vivant chez leurs parents, une attestation d'hébergement établie par le père ou la mère plus la copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile.

Il est obligatoire que le demandeur se présente lui-même à la Mairie pour la prise d'empreinte. Délai moyen de délivrance : 30 jours.

Passport :

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014 :

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Pour les cartes d'identité délivrées à partir du 2 janvier 2004, la prolongation de 5ans de la validité de votre carte est automatique.

ATTENTION si vous devez voyager :

Malte, la Serbie et la Turquie n'acceptent pas la prolongation de la validité de la carte. Pour les autres pays il est préférable de vous renseigner.

Depuis juin 2009 les demandes de passeports prévues par le décret du 30 décembre 2005 modifié sont reçues par les maires des communes ci-dessous (quel que soit le domicile du demandeur muni des pièces suivantes) :

- 2 photos d'identité couleur identiques et récentes (photographe professionnel)
- photocopie de la Carte d'Identité - 1 copie intégrale d'acte de naissance
- 1 timbre fiscal à 86 € - 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans - 17 € pour - 15 ans
- 1 justificatif de domicile - la preuve de la nationalité française
- l'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement.

Castres	Lundi au vendredi 8h à 12h 15 et 13h 30 à 17h
Graulhet	sur RDV au 05 63 42 85 60 Mardi au vendredi 9h à 11h
Lavaur	Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h Samedi 8h à 12h
Puylaurens	Lundi au vendredi 8h à 11h et 14h à 17h



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**
Comment ? → **Deux possibilités s'offrent à vous :**



→ **PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : **pièce d'identité et livret de famille.**
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

→ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**

- Munissez-vous des documents suivants : **pièce d'identité et livret de famille.**

PERMANENCES

Le Conciliateur :

Mr Balmelle : 05 63 58 07 58 sur RDV

Défense des Consommateurs : AFL (Association Familiale Laïque)

Sur RDV 06 33 41 31 04

L'Assistante Sociale : Conseil Général

Tous les mardis matin à la Mairie sur Rendez-vous au 05 63 37 68 10

Téléphone : 05 63 70 63 63 à la Permanence

L'Assistante Sociale : M.S.A.

Standard : 05 65 35 86 00

Accueil téléphonique du Lundi au Vendredi de 8h à 12h15 et de 13h à 17h

Permanence CPAM :

La CPAM a supprimé ses permanences le mardi matin. Un seul numéro le **36 46.**

Permanences ADMR :

Le mardi et le jeudi de 09 H 30 à 11 H 30 au local de l'association, rue de la République.

Tél : 05 63 75 39 57

Le Conseiller Général :

Le mardi matin de 9 H 30 à 12 H à la Mairie.

Centre des Finances Publiques de ST PAUL CAP DE JOUX

Tèl : 05.63.70.60.30 Fax : 05.63.70.59.87 - Mail : t081033@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H

Le vendredi de 8 H 30 à 12 H avec ou sans RDV.



DECHETTERIE DE GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30

Le Mercredi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Vendredi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Samedi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

DECHETTERIE DE PUYLAURENS :

Téléphone : 05 63 59 12 99

Le Mardi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Jeudi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Samedi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h



HORAIRES DE LA POSTE

Depuis le 2 Juillet 2012 la Poste est ouverte le lundi matin de 9h à 12h, et fermé le mercredi après-midi

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
MARDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
MERCREDI	9H00 — 12h00	Fermé
JEUDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
VENDREDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
SAMEDI	9H00 — 12h00	Fermé

JARDINAGE

- Les travaux de jardinage (tonte de pelouses notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ;
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Les feux de jardin et assimilés sont interdits du 15 mai au 15 octobre, voire jusqu'au 15 novembre pour les années de forte sécheresse. Du 16 octobre au 14 mai, toute personne désirant incinérer des végétaux coupés et à moins de 200 mètres des espaces naturels combustibles doit déposer une déclaration en mairie.

.../...



- Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

- Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1^{er} Mars 2015
- Les personnes nouvellement domiciliées sur la Commune peuvent demander leur inscription sur la liste électorale jusqu'au 31 Décembre 2014, en se présentant au secrétariat de la Mairie munis de leur livret de famille et/ou, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égouts.

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses sceptiques.

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05.63.70.60.18.

Depuis le 1^{er} janvier 1990, la Commune a institué la redevance assainissement pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration. Le montant de cette redevance est de 0.50 € par m³ d'eau consommé.

URBANISME

Quels travaux déclarer ?

TRAVAUX	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Clôture & mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Piscine	Jusqu'à 10 m ²	Entre 10 et 100 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Plus de 100 m ² ou couverture supérieure à 1,80 m de haut
Terrasse de plain-pied	X		
Véranda	Moins de 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Abri de jardin	Moins de 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Extension	Moins de 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination ou de la surface < 5 m ²	Modification de l'aspect extérieur ou de la destination, création de surface entre 5 et 20 m ²	Modification de l'aspect extérieur et changement de destination, au-delà de 20 m ²
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement, toutes peintures extérieures (Mur, volets, menuiseries)		X	
Surélévation		De 5 à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²

L'église de notre village est inscrite au titre des monuments historiques.

Les déclarations préalables ainsi que les permis de construire sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) dans un périmètre de 500m autour de l'église.



TARIFS

Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux :
Location gratuite, sans remise de caution.

Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

Salle des Fêtes : - 80 € par jour
- Option utilisation cuisine : 40 € par jour
- Option utilisation chauffage : 40 € par jour

Une caution de 400 € sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.

Si la salle n'est pas rendue propre, il vous sera facturé 80 € supplémentaires.

Salle St Paulaise : 60 € par jour

Salle Avenue Laure Monsarrat : 15 € par jour

Location de matériel à domicile :

Pour les personnes qui habitent la Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel.

Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.00 € la table - 0.20 € la chaise - 0.10 € le banc

Pour les personnes domiciliées hors Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel

Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.50 € la table - 0.30 € la chaise - 0.20 € le banc

Concession au cimetière :

Tarif Concessions Cimetière :

- Concession Temporaire 15 ans 20 € le m²
- Concession Trentenaire 40 € le m²
- Concession Perpétuelle 70 € le m²

Tarif Dépositaire :

- Après 6 mois d'occupation 20 €

Tarif de la case au Columbarium :

- 30 ans renouvelable 200 €



Photocopies

	Noir & Blanc	Couleur
Particuliers		
A4 recto	0.30 €	0.40 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	0.80 €	0.90 €
Associations		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.00 €	0.40 €

CARTES DE TRANSPORT GRATUITS

Pour en bénéficier pièces justificatives à présenter à la Maison du Conseil Général de Puylaurens
(05 63 37 68 10 sur Rendez-vous le Mardi après midi de 14 H 30 à 17 H 00)

TRANSPORT A LA DEMANDE

Situation		Documents à apporter
Pour tous		<input checked="" type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente et votre ancienne carte
Demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3,6,7 et 8)	Indemnisés dont les indemnités sont inférieures au montant du SMIC net	<input checked="" type="checkbox"/> Dernier avis de paiement <u>datant de moins d'un mois</u> <input checked="" type="checkbox"/> Historique de demandeur d'emploi <u>datant de moins de 15 jours</u>
	Non indemnisés	<input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation <u>datant de moins d'un mois.</u>
Bénéficiaire du RSA		<input checked="" type="checkbox"/> Notification nominative (1 seul bénéficiaire) d'ouverture de droits ou de paiements délivrée par la CAF ou la MSA datant de moins de 3 mois

Pour disposer d'un service de transport pour le trajet VIELMUR / LAVAUUR vous pouvez appeler au 05 63 74 35 14 ou le 05 62 18 84 17 la veille avant 18 H.

COVOITURAGE

	Contactez-nous par téléphone au 09 80 50 09 69 ou au 05 63 51 25 69 ou par courriel : tarnbus@cgs1.fr - Site : www.tarnbus.tarn.fr Boutique d'Albi : 2 place Jean-Jaurès 81000 ALBI - Tél : 05 63 80 57 64 Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 10h et de 15h30 à 18h30 et le mercredi de 7h30 à 13h30. Boutique de Castres : 1 bis Avenue Charles de Gaulle 81100 CASTRES - Tél : 05 63 51 25 69 Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h30 et de 16h à 19h et le mercredi de 7h à
---	---

Le Conseil général a élargi son offre de déplacement collectif en invitant les tarnais à partager leur voiture.
Ainsi un site dédié au covoiturage dans le Tarn est désormais consultable sur Internet :

www.covoiturage.tarn.fr

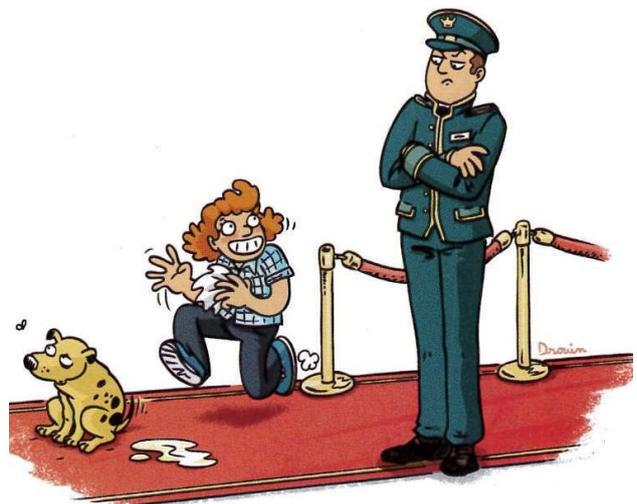
EDUQUE TON ANIMAL À LA PROPRETÉ

n°1: Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...



n°2: Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le caniveau. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !

n°3: Oie ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes excuses aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques une amende



115	Urgence européen
15	SAMU
18	Pompiers
17	Gendarmerie

Les numéros d'urgence à connaître

Mairie: **05 63 70 60 18**

mairiesaintpaul@wanadoo.fr

Alerte sur la commune:

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par:

- Sirène communale
- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Téléphone
- Panneaux à messages variables
- Porte à porte
- Sono mairie

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre. Pour être indemnisé au titre de catastrophe naturelle, il faut:

- Que le biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

La canicule

- Il fait très chaud (au moins 36° le jour)
- La température ne descend pas la nuit (minimum 21°)
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours (au moins 3 jours consécutifs)

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



Commune de

Saint-Paul Cap de Joux

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Paul Cap de Joux fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer des consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Après consultation et approbation des services de l'Etat quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserv**er précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer ces situations. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire: Laurent Vandendriessche

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générale suivantes

DANS TOUS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRES
<p>Inondations - Crues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ne pas s'engager sur une route inondée -Respecter les déviations mises en place -Fermer les ouvertures -Couper le gaz et l'électricité -Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colonne...) 	<p>Tempêtes - Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> -Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi -Ne pas s'abriter sous un arbre -Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol -Ne pas intervenir sur une toiture -Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone -Respecter les déviations mises en place 	<p>Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se renseigner sur l'état des routes -Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible -Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés sur le sol 	<p>Risque Industriel-Transport de matière dangereuse-Nuage toxique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement -Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle -Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations -Couper la ventilation et la climatisation

CONSIGNES SPECIFIQUES

Evacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues et se rendre dans les lieux publics prévus par la mairie.

Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : **APPELEZ LE 17** OU LE **112**

Votre appel peut être déterminant
pour interpeller les cambrioleurs



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « **Tranquillité vacances** ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).
Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service,
demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.



Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr



SOLIDARITE

Habiter mieux dans le Tarn

ANAH

Notre département bénéficie de la signature d'un contrat local d'engagement.

Vous pouvez prétendre à l'aide du programme Habiter Mieux.

Pour déposer votre demande de subvention adressez-vous à :

Délégation locale du Tarn

Cité Administrative 19 rue de Ciron

81013 ALBI CEDEX

Tél : 05 81 27 50 48

<http://www.anah.fr>

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, bureaux fermés les après-midis.

ADIL

Pour toute information sur les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux, les ADIL (Agences Départementales d'Information sur le Logement) assurent au plan local un conseil complet et gratuit aux particuliers.

Adil du Tarn

Résidence Leclerc 3 bd Lacombe

81000 Albi

Tél : 05 63 48 73 80 / Fax : 05 63 48 73 81

PACT du Tarn

Subventions pour renover votre habitation principale

Votre logement doit avoir plus de 15 ans.

- Les travaux ne doivent pas être commencés et doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.
- A la suite des travaux, vous vous engagez à habiter votre logement pendant 6 ans à titre de résidence principale.
- Vous n'avez pas bénéficié d'un prêt à taux 0 depuis 5 ans.

Des travaux pour vivre mieux

- **Travaux d'économie d'énergie**

(Isolation thermique ou phonique, énergies nouvelles, menuiseries, chauffage, ventilation, etc...).

- **Travaux d'accessibilité permettant aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, de rester chez elles dans de bonnes conditions**

(Monte-escalier, salle d'eau, rampes d'accès, système de commande...)

- **Travaux pour la sécurité, la salubrité de l'habitat ou la mise aux normes**

(Gros œuvre, raccordements réseaux, remise aux normes électriques, ...)

Les taux de subvention de 35 % à 50 %

Pour toute vos questions concernant les aides :

Antenne d'Albi :

PACT DU TARN

163 avenue François Verdier - 81000 ALBI

Tél : 05 63 48 10 84

Antenne de Castres :

PACT DU TARN

Place St Jacques 81100 CASTRES

Tél : 05 63 62 54 44

Vous rencontrez des difficultés ?

L'AUTABUS

près de chez vous

- Vous êtes sans emploi
- Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Vous avez des difficultés financières
- Vous avez des difficultés pour vous déplacer
- Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

La Croix-Rouge
vient à votre rencontre
et vous propose un premier
accueil sans engagement de
votre part afin de faire
le point sur votre situation

Dans l'Autabus vous trouverez

- un accueil convivial
- une aide alimentaire
- une écoute
- une orientation
- un accompagnement personnalisé ou collectif

Les engagements de la Croix-Rouge :

- Discrétion ● Disponibilité ● Convivialité

Comment bénéficier de l'aide ?

En vous adressant à :

→ la **Maison du Conseil général**
53, Av. de Castres
à Puy-laurens
tél. : 05 63 37 68 10

→ directement auprès des **bénévoles de l'Autabus** lors de son passage sur l'une des communes concernées

→ auprès de votre **mairie**



Planning mensuel, horaires et lieux de stationnement

- **Blan** : 1^{er} jeudi de 13h30 à 16h30
parking de la mairie
- **Cuq-Toulza** : 4^e jeudi de 13h30 à 16h30
place Paul Ramadier
- **Damiatte** : 1^{er} vendredi de 13h30 à 16h30
3^e vendredi de 10h à 12h
terrain de sport
- **Fiac** : 2^e vendredi de 10h à 12h
place du four
- **Guitalens-Lalbarède** : 3^e vendredi de 13h30 à 16h25
parking Communautés de Communes Pays d'Agout et Lautrecois
- **Puy-laurens** : 1^{er}, jeudi de 9h45 à 12h
3^e jeudi de 13h20 à 16h30
4^e jeudi de 9h45 à 12h
parking sous la salle des fêtes
- **Sémalens** : 2^e vendredi de 13h30 à 16h30
rue des promenades (coté mairie)
- **Sorèze** : 2^e et 4^e mardi de 13h30 à 16h30
rue du 19 mars 1962 (derrière le jardin public)
- **Soual** : 2^e et 4^e mardi de 10h à 12h
placé de la mairie
(à gauche en venant de l'avenue des Pyrénées)
- **Vielmur** : 1^{er} vendredi de 10h à 12h
place de l'Abbaye

FERMETURE : du 5 août au 31 août
et du 28 octobre au 2 novembre

Un projet conçu et réalisé par
le Conseil général du Tarn
[Maison du Conseil général de Puy-laurens]
et **la Croix-Rouge française**

En partenariat avec :
● chantier d'insertion de la Landelle ● des communes
● Familles Rurales ● des associations du territoire...

AUTABUS
un véhicule itinérant
qui se déplace sur votre territoire

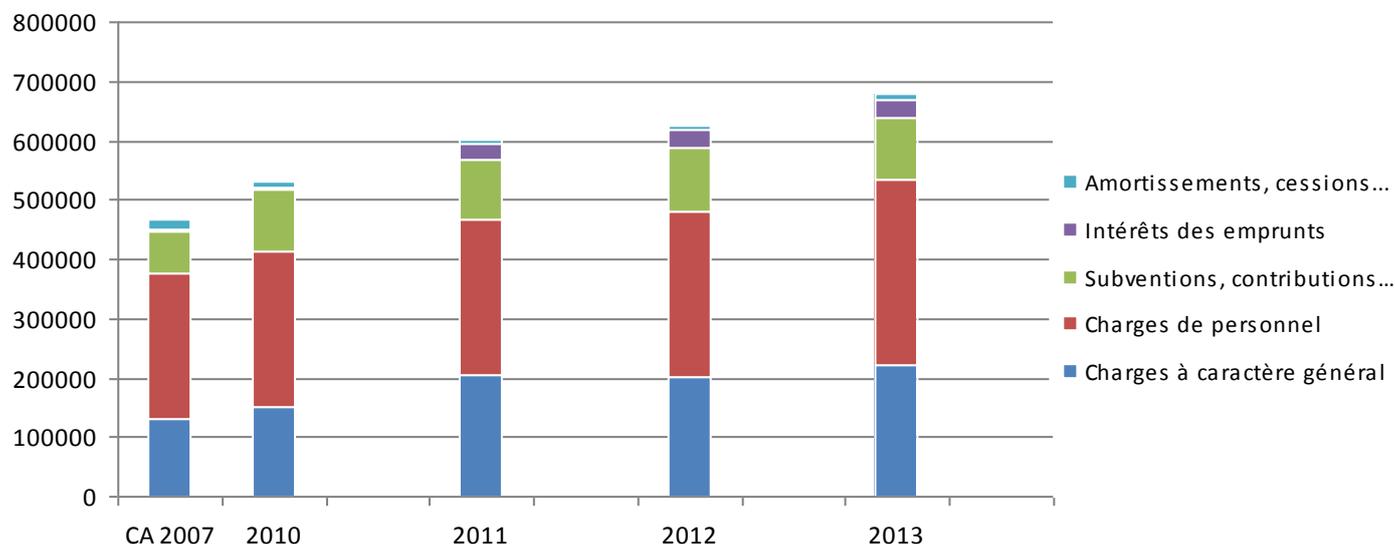


FINANCES

Evolution des postes budgétaires de 2010 à 2013

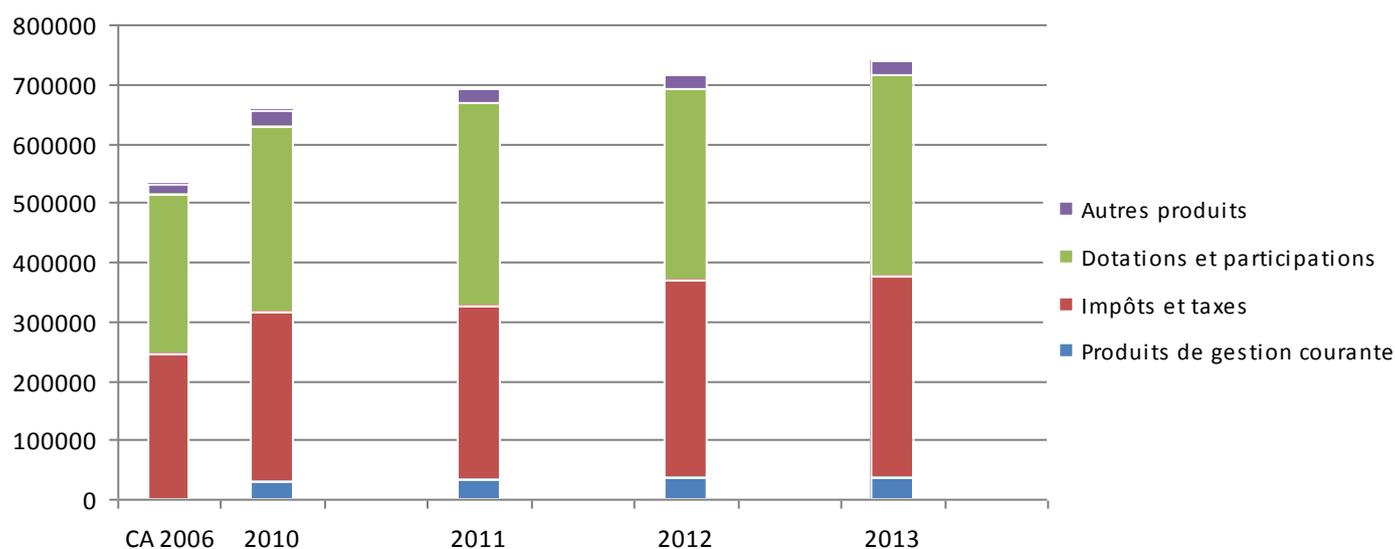
Section de fonctionnement

DEPENSES



	2010		2011		2012		2013	
Charges à caractère général	151 385,20	28,48%	204 463,44	33,92%	202 821,02	32,40%	223 118,03	32,85%
Charges de personnel	262 766,20	49,44%	263 299,19	43,68%	277 449,69	44,32%	309 741,31	45,60%
Subventions, contributions...	102 938,85	19,37%	101 062,76	16,77%	106 660,63	17,04%	106 961,08	15,75%
Intérêts des emprunts	5 579,47	1,05%	25 116,17	4,17%	30 305,62	4,84%	30 571,71	4,50%
Amortissements, cessions...	8 846,74	1,66%	8 846,74	1,47%	8 846,74	1,41%	8 846,72	1,30%

RECETTES

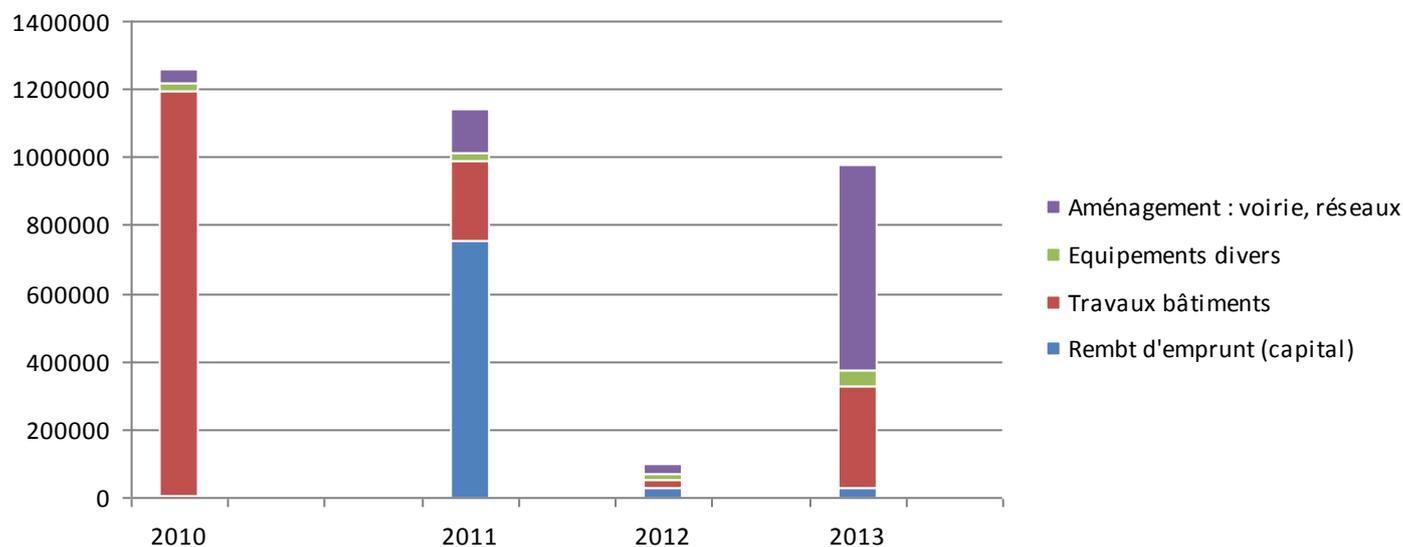


	2010		2011		2012		2013	
Produits de gestion courante	30 429,88	5%	33 910,52	4,90%	37 545,48	5,25%	36 639,18	4,95%
Impôts et taxes	286 696,74	43,76%	292 724,73	42,34%	333 543,87	46,67%	339 571,97	45,83%
Dotations et participations	311 535,56	47,55%	342 860,49	49,59%	320 333,48	44,82%	340 031,24	45,90%
Autres produits	26 463,97	4,04%	21 890,06	3,17%	23 254,89	3,25%	24 643,32	3,33%

Evolution des postes budgétaires de 2010 à 2013

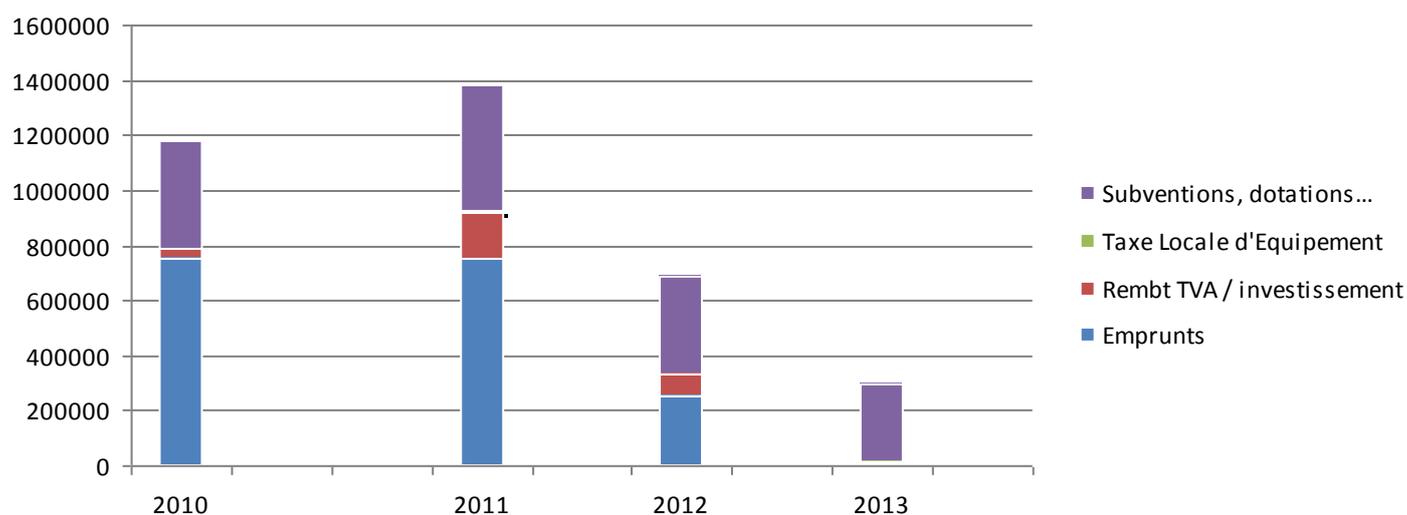
Section d'investissement

DEPENSES



	2010		2011		2012		2013	
Rembt d'emprunt (capital)	7 688,31	0,61%	754 249,09	66,19%	27 643,23	27,77%	30 797,64	3,16%
Travaux bâtiments	1 188 728,53	94,38%	235 379,44	20,65%	24 697,57	24,81%	299 035,99	30,65%
Equipements divers	22 678,65	1,80%	20 895,12	1,83%	15 548,28	15,62%	45 233,87	4,64%
Aménagement : voirie, réseau	40 474,40	3,21%	129 069,31	11,33%	31 670,06	31,81%	600 426,97	61,55%

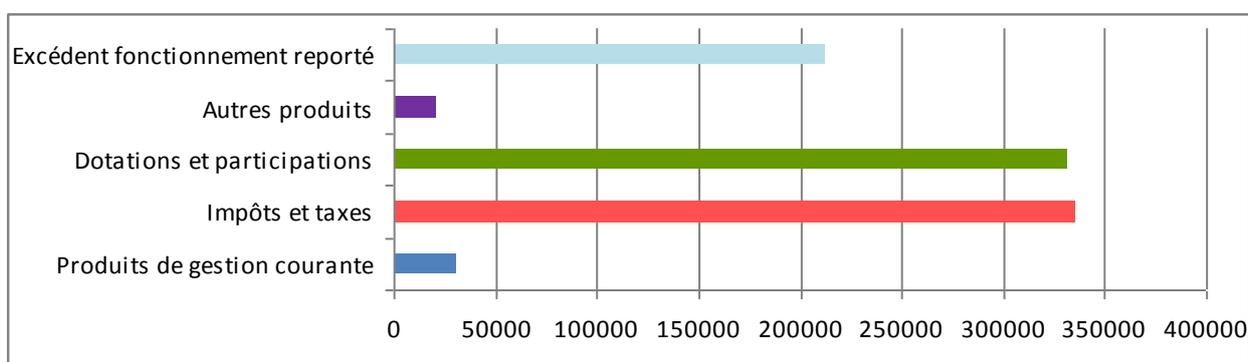
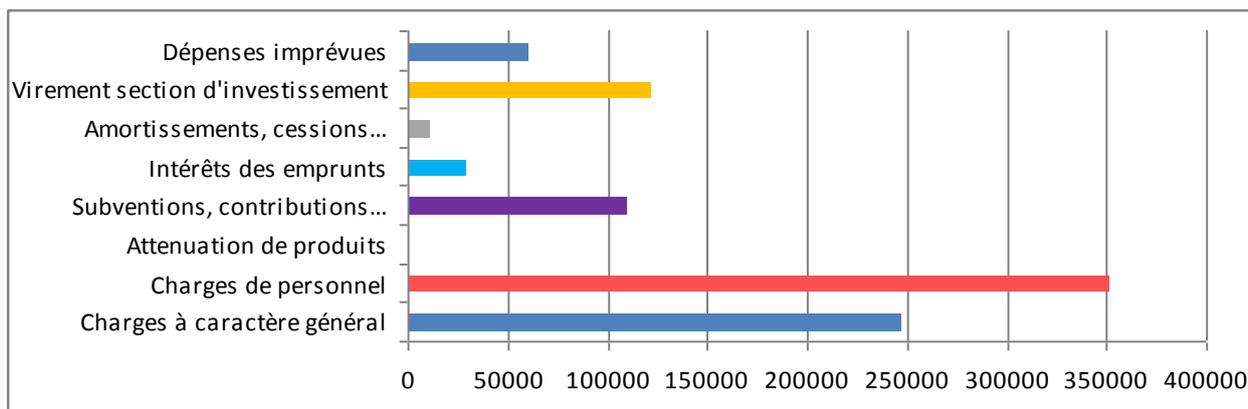
RECETTES



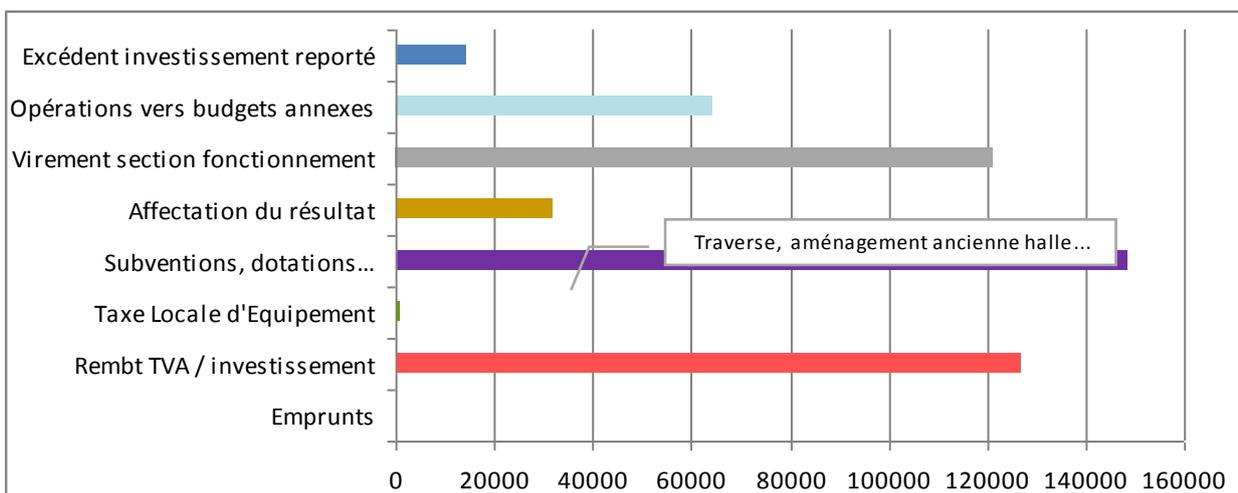
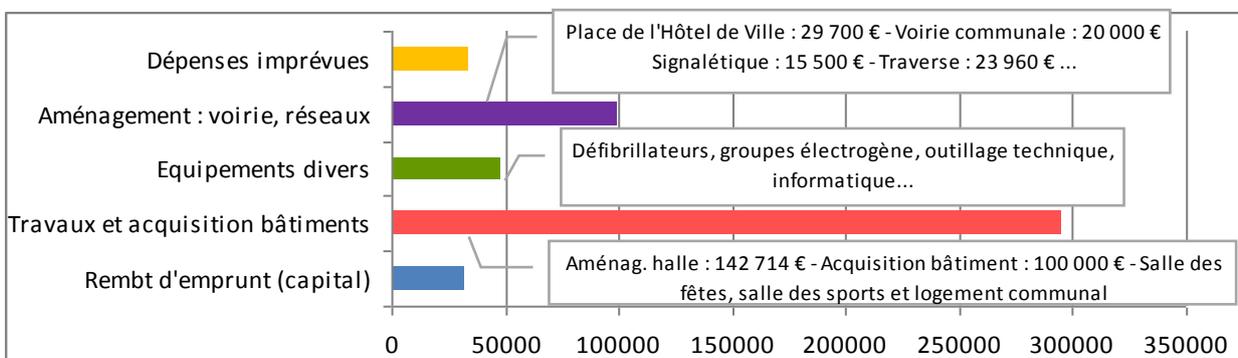
	2010		2011		2012		2013	
Emprunts	750 000,00	63,54%	750 000,00	54,27%	250 000,00	36,44%	0,00	0,00%
Rembt TVA / investissement	38 686,00	3,28%	172 244,00	12,46%	80 010,00	11,66%	7 769,00	2,64%
Taxe Locale d'Equipement	259,00	0,02%	2 967,00	0,21%	1 496,00	0,22%	4 689,74	1,60%
Subventions, dotations...	391 460,37	33,16%	456 812,33	33,05%	354 543,21	51,68%	281 386,42	95,76%

BUDGET DE LA COMMUNE 2014

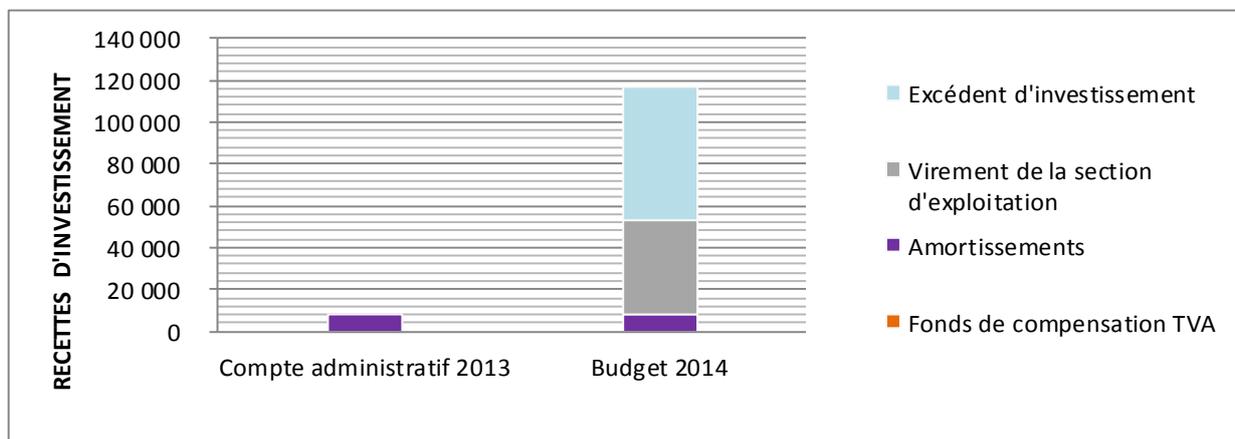
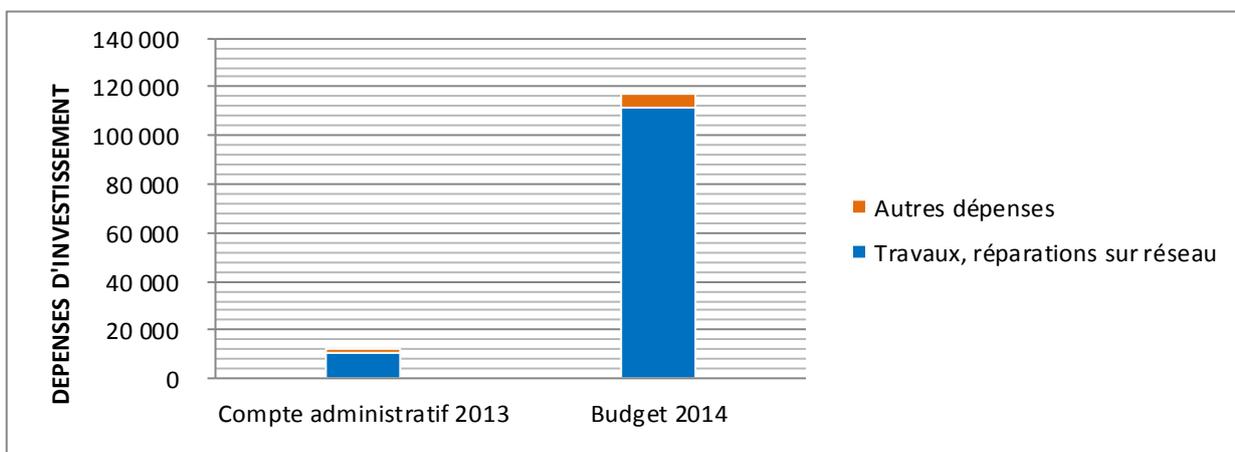
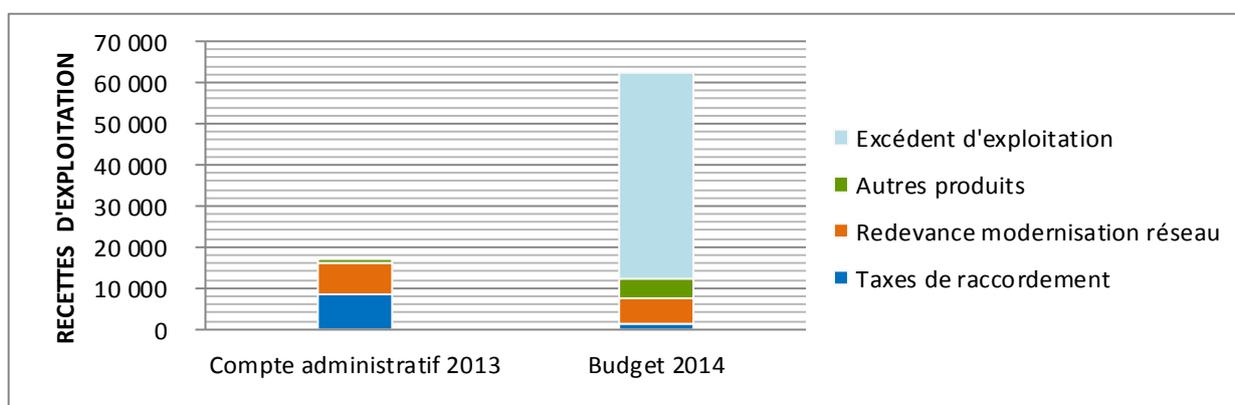
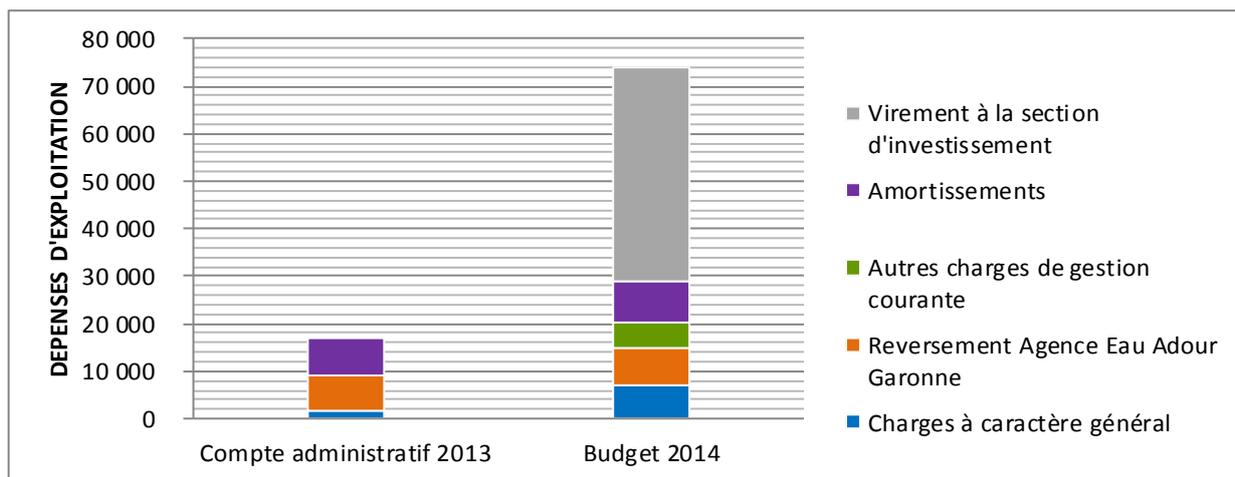
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 010 800 €



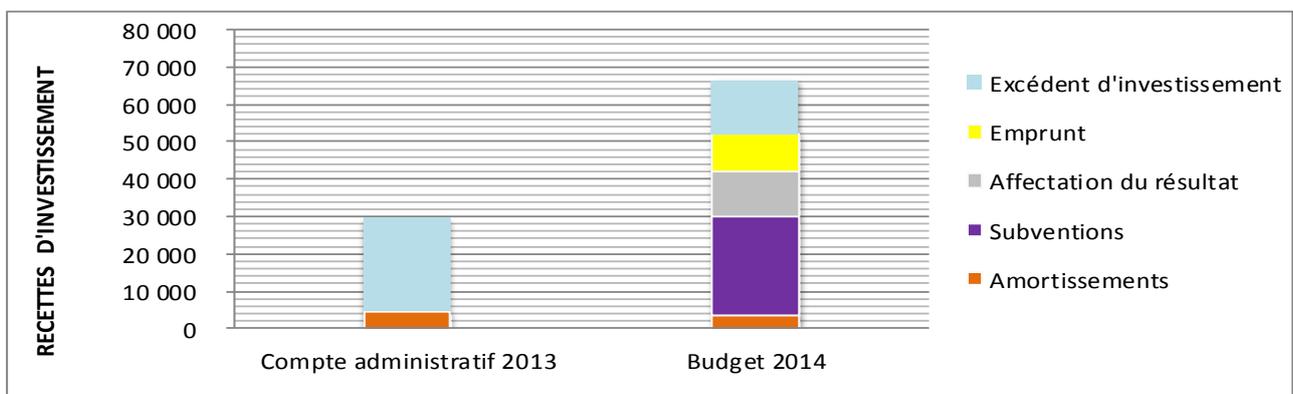
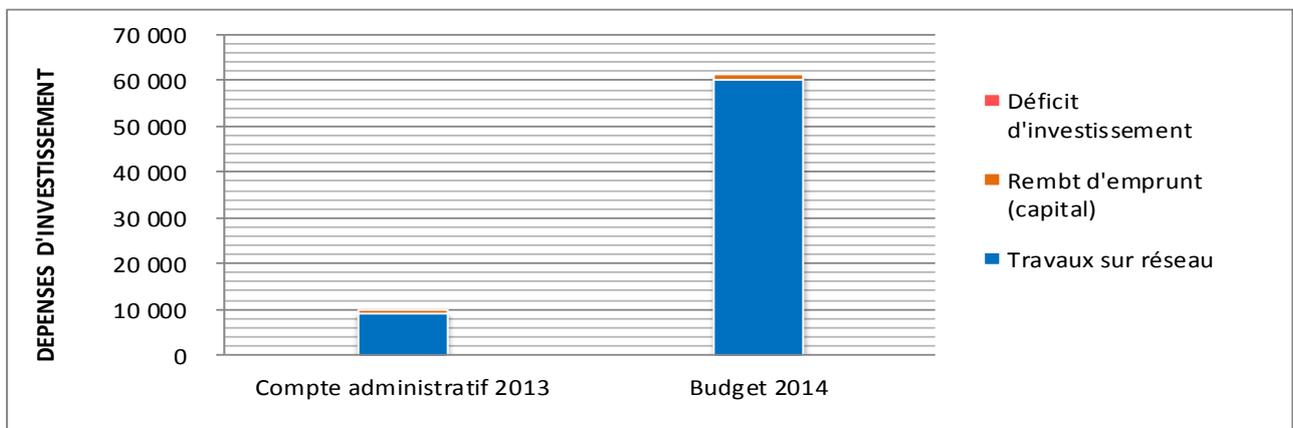
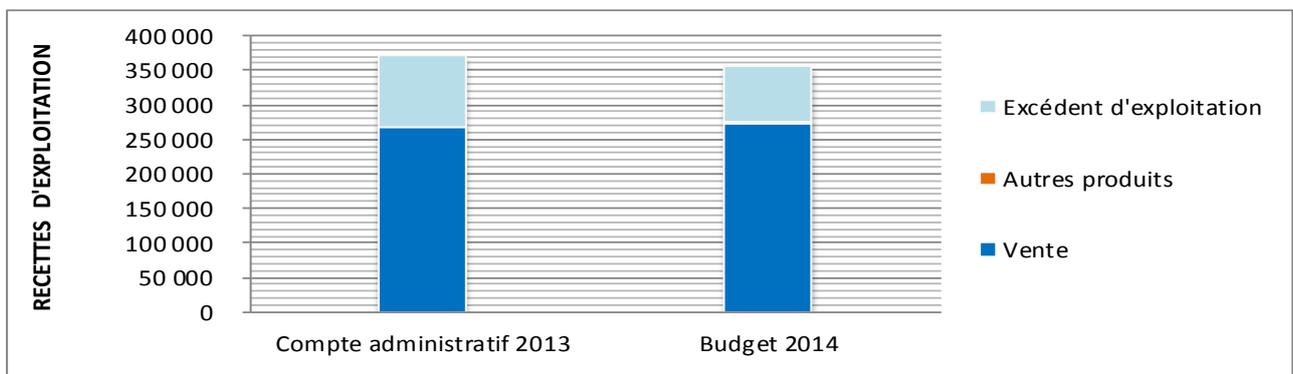
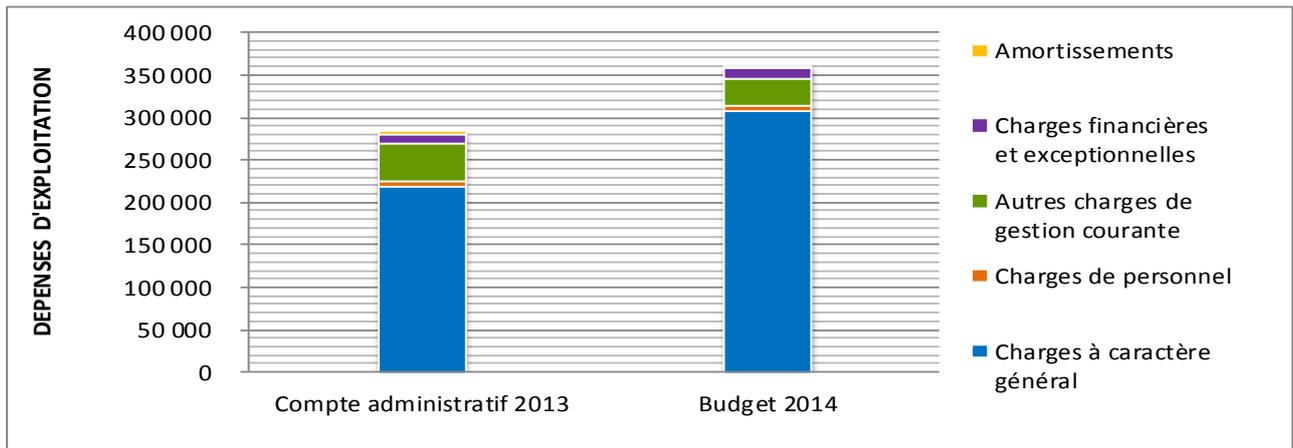
SECTION D'INVESTISSEMENT : 508 120 €



SERVICE ASSAINISSEMENT



REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AAPPMA Société de pêche	300 €
ACCA Société de chasse	600 €
Amicale des sapeurs pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	150 €
Arts martiaux	500 €
ASSP Volley	300 €
Basket Club BDSP	1 700 €
Comité des fêtes	4 000 €
Coopérative sportive et culturelle école	500 €
FNACA	100 €
Gymnastique féminine	400 €
L'île aux parents	300 €
INICI	600 €
Les ailes de la colline	300 €
Les coureurs du ciel	300 €
Lous Desferrats	300 €
Pays d'Agout Football Club	1 950 €
Ping Saint Paulais	1 700 €
Sainte Cécile de Plane Sylve	1 000 €
ADMR	2 000 €
Croix Rouge-Lavaur	450 €
Secours Populaire	200 €
Croix Rouge-Autabus	300 €
Restos du cœur	200 €
TOTAL	18 450 €



INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux Salle des Sports

A la demande de plusieurs associations utilisant la salle des sports, dans leurs diverses disciplines, certaines se plaignaient, d'éblouissement causé par le soleil au travers des panneaux existants trop translucides laissant passer trop de lumière et de fait se trouvaient gênées dans la pratique de leurs sports.

Le Conseil Municipal a décidé de doubler cette partie en Polycarbonate alvéolaire opaque en 10 mm laissant passer la lumière, sans éblouir.

Les travaux se feront en juin par la régie municipale (employés municipaux), pour améliorer le confort et les performances de tous.

Changement de sens de circulation et signalétique

Dans l'intérêt de tous, le Conseil Municipal envisage une modification du sens de circulation dans plusieurs rues de notre village.

Nous vous proposons une rencontre afin d'en discuter et de découvrir ces changements avant la mise en place, et nous vous attendons nombreux samedi 13 septembre de 9 h à 12 h.

Le Conseil Municipal dans les hauteurs de l'Eglise

Même si on ne le voit pas !
Même si on y accède peu souvent !

Dans le clocher, le plancher et certains chevrons ont fait l'objet d'attaques répétées et assidues du grand charançon.

Les pièces porteuses en mauvais état ainsi que le plancher seront changés dans les règles de l'art, bâtisse oblige, dans les mêmes essences de bois.

Nous attendons le charpentier dès que son planning le permettra.

On reste dans le clocher !

Vous avez remarqué depuis un certain temps le silence, non pas des cloches : on les entend toujours, mais de la sirène.

Dans le cadre du système d'alerte aux populations, elle ne sonnera que pour des essais de fonctionnement, ou lors d'une catastrophe importante et nous espérons ne jamais l'entendre.



N'ayez aucune crainte, les pompiers sont avertis par des systèmes rapides et efficaces, silencieux pour la population mais d'une grande fiabilité.

Une occasion pour nous de les saluer pour le travail qu'ils effectuent.



Impôts locaux

Lors de la séance du 10 avril 2014, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2014 (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, contribution foncière des entreprises), pour la 2ème année consécutive.

Cœur de village

Dans le cadre de la rénovation du centre du village nous avons supprimé le point d'accueil touristique et les WC publics.

La rénovation de l'ancienne halle comprend l'accueil de ces deux services.



OFFICE DU TOURISME

*Horaires d'ouverture
1^o Juillet - 31 Août*

*Tous les jours
sauf le lundi*

9H - 13H

Les travaux sont achevés donc nous avons mis à disposition de la CCLPA 35 m² leur permettant de recevoir les touristes qui ont besoin de services, de renseignements, de documentation etc..

De nouveaux WC Publics ont été ouverts.



Pour continuer l'aménagement de notre cœur de village il nous reste à modifier l'éclairage de notre belle place : les mats seront changés et en accord avec les associations utilisatrices, les projecteurs permettront un éclairage par zone et leur performance généreront quelques économies.



Vie Associative et Culturelle

Comme chaque année, l'arrivée des beaux jours appelle au nettoyage des berges de l'Agout. Autour du conseil municipal, les associations et en particulier nos pêcheurs participent à cette matinée champêtre. Nous étions peu nombreux mais la petite vingtaine de volontaires présents a fait en sorte que ce coin de rivière soit toujours aussi agréable aux promeneurs. Le travail fut très efficace et la convivialité autour des grillades était bien réelle.



Durant ce premier semestre, les associations ont bien profité de notre salle des fêtes rénovée et rajeunie. Lotos, belote, thés dansant, se sont succédés sans interruption.



C'est aussi le moment de la mobilisation pour les animations et festivités de l'été.

Sainte Cécile nous a ravis lors d'un concert de flûtes autour des musiques du monde et comme chaque année a rassemblé les Saint-Paulais autour du feu de la St Jean.

La place du village se prépare à recevoir ses fêtes. La musique est reine de soirée pour le 21 juin aux portes de l'été. Le comité des fêtes s'affaire aux derniers réglages des fêtes du village sans oublier la retransmission sur écran géant de la finale de la coupe du monde de football.

Le village sera envahi par le vide grenier du 3 août et accueillera le soir du 6 Août les producteurs locaux à son marché de nuit. Les pétanqueurs, en plus des concours amicaux et officiels préparent celui du 15 août.



Communauté des Communes du Laurécois-Pays d'Agout

Les 32 élus des 26 communes représentant la Communauté des Communes du Laurécois-Pays d'Agout ont réélu Raymond Gardelle Président. C'est Monsieur Barbaro, doyen d'âge, Maire de Cuq qui a conduit cette élection et celle des huit vice-présidents qui sont :

- Thierry Bardou : Maire de Lautrec, Président de la commission Tourisme et Economie
- Marc Curetti : Maire de Prades, Président de la commission Voirie
- Didier Viala : Maire de Laboubène, Président de la commission Parc et Matériel
- Jean-François Taccone : Adjoint de Damiatte, Président de la commission Culture et Vie associative
- Gilbert Verhnes : Maire de Montdragon, Président de l'EHPAD « La Grèze »
- François Fourès : Conseiller Municipal de Vielmur, Président de la commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse
- Serge Faguet : Maire de Saint Julien du Puy, Président de la commission Aquaval
- Denis Combet : Maire de Cabanès, Président de la commission Protection et Mise en valeur de l'environnement

Une fois de plus, il est regrettable que Saint Paul Cap de Joux ne soit pas représenté au sein de l'exécutif.

La commune de Saint Paul Cap de Joux sera représentée dans chacune de ses commissions. Le conseil municipal, lors de la séance du 22 mai après avoir délibéré à l'unanimité, a désigné les représentants suivants pour siéger aux différentes commissions communautaires :

- Marie-Françoise Duris pour la commission Tourisme et Economie
- Michel Belaval pour la commission Voirie
- Thierry Vialard pour la commission Parc et Matériel
- Philippe Viala pour la commission Culture et Vie associative
- Nelly Pinel pour la commission Gestion de l'EHPAD « La Grèze »
- Danielle Landez pour la commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse
- Carole Puyelo pour la commission Aquaval
- Sophie Sence pour la commission Protection et Mise en Valeur de l'environnement





Médiathèque du Pays d'Agout (site de Saint Paul Cap de Joux) Tél : 05 63 75 97 27 mediastpaul.pays.agout@orange.fr

Pendant l'été (du 30 juin au 31 août) la médiathèque ne sera ouverte que le

Mercredi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h

**Elle sera exceptionnellement fermée le samedi 12 juillet
& le samedi 16 août**

Avec le soutien de la Bibliothèque départementale de prêt du Tarn, les livres, CD, DVD sont régulièrement renouvelés et de nouveaux achats (livres) viennent actualiser notre fond.

Après la visite de l'auteur de livres pour jeunes (Brigitte Coppin), les enfants du réseau ont produit des travaux qui seront exposés tout l'été dans nos locaux.

Et n'oubliez pas :

- **La consultation sur place est gratuite ainsi que l'accès à internet.**
- **Le catalogue est en ligne sur le site de la CCLPA**

Pour emprunter des documents (3 livres, 2 CD, 1 DVD) il vous sera demandé une cotisation annuelle de 5 € (gratuit pour les moins de 14 ans).

Heures d'ouverture habituelles :

Lundi 16 h 30 à 18 h 30
Mercredi 10 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 17 h 00
Samedi 9 h 30 à 12 h 00

La

Parole

aux

Associations

« LES COCAGNOUS », AN 1.

Comme nous l'avions laissé entendre dans le dernier journal municipal, l'appellation « les Cocagnous » pour notre association, a été entérinée à l'unanimité, lors de notre assemblée générale extraordinaire du 13 février dernier. Nous dépendons donc maintenant, tant au niveau départemental que national, de Générations Mouvement. Souhaitons donc, que sous ces nouvelles dénominations, notre club perdure aussi longtemps (42 ans) et avec autant de bonheur que sous les précédentes. Une page est donc tournée et la vie continue, avec toujours autant d'activités. Suite à cette assemblée extraordinaire, s'est tenue l'assemblée générale annuelle qui a été particulièrement bien suivie, puisque le quorum obligatoire pour un vote, a été dépassé. Au cours de cette assemblée, les mandats de : **Roland CAMINADE, Paulette FERRIER, Jean Marie VIALA et Simone VIALA** ont été renouvelés à l'unanimité. Tandis que nous avons eu le plaisir d'intégrer quatre nouveaux membres au conseil d'administration, à savoir : **Solange DAUZATS, Marcel JUAN, Armand MONTELEONE et Josiane VIALA**. Bienvenue à eux, ils ne seront pas de trop. Ainsi, notre conseil d'administration se compose comme suit :

Président : **Yvon DALET**

Vices présidents : **Roland CAMINADE et Marcel JUAN**

Trésorière : **Hélène DALET**

Adjoint : **Jean Marie VIALA**

Secrétaire : **Maguy FOURIO**

Adjoint : **Simon RIVAYRAN**

Membres : **Hubert BENNES – Solange DAUZATS – Paulette FERRIER – André JOUQUEVIEL – Jeanne LEARTE – Armand MONTELEONE – Michel ROUDET – Michèle SENAUD – Josiane VIALA – Simone VIALA.**

Sans perdre de temps, l'équipe s'est mise au travail et a décidé d'octroyer une subvention de 1.000€ à l'institut **Jacques BESSE** à Lavaur, pour l'aménagement d'une salle spécialement équipée pour les handicapés. Nous avons ensuite préparé l'organisation d'une épreuve du remue - méninges à laquelle une vingtaine d'entre nous a participé, avec plus ou moins de bonheur. Mais, **Monique CAVAILLES, Léone FOUBE, Colette L'HOSTIS et Michèle SENAUD** se sont qualifiées pour la finale départementale. Bravo mesdames. Le 27 avril, notre dernier loto de la saison a connu toujours autant de succès. Tandis que le 1^{er} mai, nous avons organisé notre traditionnel thé dansant, avec l'orchestre Siguierry et sa charmante **ANABELA**. Nos concours de belote de l'été, ont repris tous les mercredi à 21h et sont toujours autant appréciés. Nous avons terminé ce premier semestre avec le repas de la fête des mères et des anniversaires, auquel 150 convives ont pris part, dans une chaleureuse et amicale ambiance.

Nous en avons profité pour fêter les 60 ans de mariage de **Pierre et Thérèse TARBA-GAYRE** qui nous ont offert une délicieuse blanquette.



Le 13 juin nous sommes allés avec 62 adhérents et nos amis de Brousse, chez nos voisins aveyronnais visiter Laguiole et sa coutellerie, mais aussi l'Aubrac pour y déguster un délicieux aligot.

*Actuellement, nous nous activons pour organiser un spectacle magnifique, sur la vie de **Jean FERRAT**, qui sera présenté à la salle des fêtes le dimanche 16 novembre à 14h30. Aussi, si vous avez aimé cet immense artiste, nous vous invitons vivement à retenir vos places d'ors et déjà, car elles ne sont vendues par le club, que sur réservation au prix de 15€. Un seul numéro de téléphone : 05 63 70 66 35. Ce spectacle créé en Ardèche en 2001 par un couple d'acteurs locaux, a été vu par **Jean FERRAT** lui-même, qui a la suite, a écrit ce très beau compliment « **mémorable récital, où j'ai pu voir passer ma vie en chanson de la plus belle façon et avec beaucoup d'émotion** ». Nous sommes un certain nombre à l'avoir vu en Ardèche et à en avoir éprouvé beaucoup d'émotion. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité en faire profiter un maximum de Tarnais, car ses créateurs ne l'ont jamais présenté dans notre région.*

Ensuite l'autre moment fort, sera le 9^{ème} Marathon de la belote, au profit du Téléthon, le samedi 29 novembre. En attendant tous ces bons moments, bonnes vacances à tous, en vous rappelant que le club sera fermé du 1^{er} août au 1^{er} septembre. Cependant, comme de coutume, le lundi des fêtes générales il sera servi notre traditionnel repas. Cela sera cette année le 14 juillet.

Le président.



Les Cocagnous - St Paul Cap De Joux - 05 Mai 2014

F .N.A.C.A.

Comité de SAINT PAUL CAP DE JOUX

En ce début d'année 2014, l'Assemblée Générale de notre Comité a réuni beaucoup d'adhérents. Monsieur Marcel SAISSAC, Président Départemental toujours présent à cette réunion, nous a bien informés sur les nouvelles dispositions et droits des anciens combattants et des veuves.

Le loto du 23 février a connu un succès sans précédent, nous remercions les adhérents venus nombreux ainsi que toutes les personnes présentes qui ont permis la réussite de ce loto.

C'est à CABANES, Commune la plus éloignée du Canton de SAINT PAUL CAP DE JOUX, que le Comité F.N.A.C.A. organisa la journée NATIONALE du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et Tunisie.

Après l'office religieux en l'Eglise Saint Etienne, se déroula la cérémonie au Monument aux Morts. Allocutions de Madame le Maire et lecture des messages du Ministre des Anciens Combattants, dépôt de gerbes, sonnerie aux morts, minute de silence en mémoire des trente mille soldats tombés au cours de cette guerre, dont quatre camarades de notre canton, ainsi que de toutes les guerres.. L'hymne national clôtura cette cérémonie. Cette commémoration fut rehaussée par la présence de nos deux adhérents qui avaient reçu le 19 mars dernier au Monument aux Morts de CASTRES, la Médaille Militaire. Devant les autorités Départementales, les soldats du 8^{ème} R.P.I.M.A., de nombreux porte drapeaux et anciens combattants, Joseph LACROIX et Jean COLLIN furent décorés par un Officier Militaire, récompensant leur acte de bravoure et de courage au péril de leur vie.

A l'issue de la cérémonie, Madame le Maire invita les participants au vin d'honneur offert par la Municipalité.

C'est ainsi que les Maires des Communes ou leur représentant, anciens combattants et la population du village se retrouvèrent à la salle des Fêtes où Madame le Maire leur souhaita la bienvenue, satisfaite d'avoir choisi CABANES pour commémorer le 52^{ème} anniversaire du 19 mars 1962, fin de la Guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie.

Le Comité F.N.A.C.A. de Saint Paul remercie Madame le Maire et son Conseil Municipal de nous avoir reçu à CABANES.

Un repas au restaurant « l'Hermitage » à FIAC termina cette belle journée du souvenir.

Nécrologie

Quelques jours après la cérémonie, nous apprenions avec tristesse le décès de Simon SIRVEN de TEYSSODE, âgé de 73 ans. A sa sœur et toute sa famille si durement éprouvés, nous renouvelons nos sincères condoléances et l'assurance de toute notre sympathie.

J.M.



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE – COMBATTANTS EN ALGERIE TUNISIE MAROC-T.O.E. ET VEUVES SECTION CANTONALE DE ST PAUL CAP DE JOUX

Le 1^{er} semestre de l'année 2014 se termine, nous allons résumé brièvement nos activités qui ont eu lieu pendant cette période. Nous devons en priorité remercier toutes celles et ceux qui ont participé au loto annuel du 19 Janvier à St Paul, il a rapporté la somme de 2143 €, ce qui nous permet de financer une grande partie de nos dépenses. Grand merci à vous tous.

Le 16 Février 2014, ce fut l'assemblée générale au restaurant les Glycines avec un bon repas a la clé, il y a très peu de changement dans la composition du bureau, il a été reconduit comme suit : président : M. Georges Roudet, vices présidents : M. Simon Rivayran et M. Bernard de Séréville. Secrétaire : M. Roland Guiraud. Trésorier : M. Charles Boudou et M. René Gayraud .Portes drapeaux : M. René Gayraud, M. Roger Thomieres, M. Moïse Assalît, M. Roland Guiraud.



Dernièrement nous avons commémoré le 69^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 Mai 1945, cette cérémonie s'est déroulée en présence des élus du canton et de l'ensemble des associations d'anciens combattants du canton. Les majorettes de St Paul sont venues déposer un bouquet de fleurs au monument aux morts, suivait le dépôt de gerbe de la municipalité et des anciens combattants P.G.-C.A.T.M.. Après la lecture du message de la fédération nationale des prisonniers de guerre et combattants en Algérie Tunisie Maroc lu par le président des anciens combattants M. Georges Roudet, et du message du ministre des anciens combattants par Mme Sophie Gibert Maire de Fiac, minute de silence, sonnerie aux morts, et marseillaise clôturait cette cérémonie. Un public nombreux était présent à cette cérémonie. Un vin d'honneur offert par la municipalité et une prestation chorégraphique des majorettes de St Paul clôturait cette journée. Nous devons rappeler que toutes les cérémonies patriotiques qui sont faites à St Paul sont cantonales, ce qui veut dire qu'elles regroupent l'ensemble des communes du canton.

Il est évident que si une commune veut faire le 8 Mai ou le 11 Novembre nous n'y voyons aucune contrainte, mais nous souhaiterions que ces cérémonies soient faites autant que possible la semaine avant ou après la date officielle, afin de respecter les dates officielles.

Les vacances sont là, il y aura temps mort et notre activité sera réduite en attendant le prochain grand rendez-vous le 12 Octobre, pour notre rassemblement départemental qui cette année aura lieu à St Paul. Le dernier rassemblement avait eu lieu le 15 Octobre 2006 et s'était déroulé sur les deux communes de Damiatte et ST Paul. Nous sommes un peu plus âgés et malheureusement nous ne pouvons pas nous permettre d'aller aux deux endroits. Pour cette journée nous attendons une quarantaine de portes drapeaux des quatre coins du département et plus de trois cents participants à cette cérémonie. Nous invitons la population à venir nombreuse à la cérémonie au monument aux morts qui aura lieu après la messe dominicale de 11 heures avec l'ensemble des portes drapeaux. La prestation musicale pour la cérémonie au monument aux morts sera assurée par la batterie fanfare de Saint Sulpice.

En attendant les fêtes locales sont là, quelques unes sont déjà passées, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de villages, et Bonnes vacances à tous.

G.R. pour la section de St Paul Cap de Joux



Correspondance : président M. Georges Roudet la Nougarede 81220 Damiatte
Tel : 05.63.70.63.59
Mail : georgesroudet@aol.com
Secrétaire : M. Roland Guiraud la Gréze 81500 Fiac
Tel 05.63.58.23.15
Trésorier : M. Charles Boudou en Gontier 81300 Moulayres
Tel : 09.60.04.39.68



ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

En 2013 l'association a assuré plus de 21 000 heures de travail avec une trentaine de salariées.

En ce début d'année 2014, nous avons perdu des heures (départ de personnes aidées en maison de retraite et décès).

Après un an d'intervention au sein de la congrégation religieuse de Massac-Séran, le bilan est satisfaisant.

Nous avons conscience que la période des congés d'été est un moment difficile pour beaucoup de bénéficiaires. Mais comment faire ? Nos salariées ont droit à leurs vacances, aussi nous sommes obligés d'embaucher du personnel saisonnier et de perturber vos habitudes, Merci de votre compréhension.

En cas de Plan Canicule cet été, nous assurerons le soutien des personnes seules

Notre Assemblée Générale se tiendra le Vendredi 19 Septembre à 20h30 à la Mairie de Saint Paul.

Nous comptons sur votre nombreuse présence qui est pour nous un fort encouragement.

Quelques rappels :

** Notre permanence, située rue de la République (en dessous de la Mairie) est ouverte les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.*

** Nos numéros de téléphone : **05.63.75.39.57** ou **09.60.46.54.72***

la présidente P. Rives

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57





Des nouvelles d'INICI

LES JARDINS PARTAGÉS

Toujours en développement :

Le jardin à parcelles individuelles, toujours aussi actif, ne laisse plus de place à la parcelle collective.

Pour permettre la poursuite de cette dynamique, avec le soutien de la municipalité :

Un nouveau jardin entre crèche et centre de secours

La transformation de cet espace herbagé en jardin a nécessité des interventions techniques, complémentaires, qui ont vu œuvrer agriculteur, employés communaux et jardinières (ers).

Malgré des conditions météorologiques difficiles, la contribution motivée de chacun a permis la naissance d'un nouveau jardin.

Entouré d'arbustes décoratifs et de fruits rouges, pommes de terre, fleurs et surtout les courges d'INICI commencent discrètement à occuper l'espace.



Un groupe dynamique de jardinières et jardiniers a pris en charge la conduite de ce jardin dit : collectif et solidaire.

Ouvert à toute personne intéressée par la démarche.

LES ENFANTS EN TEMPS PÉRI-SCOLAIRE PARTICIPENT AU JARDIN

Nous avons le plaisir de les voir régulièrement s'activer dans la parcelle de « jardins carrés » qu'ils partagent avec l'école. Ils ont déjà réalisé leurs premiers semis, planté légumes ou fleurs, mangé les fraises plantées l'an dernier.

Ils pensent aussi solidarité et jardiner en pensant aux autres motive petits et grands.



Les courges qu'ils ont plantées dans le nouveau jardin, ils les verront se développer et fructifier tout au long de l'été, jusqu'à l'automne ou la récolte participera à la « fête de la courge »

Photo:plaisir de planter

Contacts jardin : 06.21.70.58.41. ou les jardinières (ers) sur place.

PAUSE CAFE

Ces 6 derniers mois, tout en continuant à offrir un lieu d'échange convivial tous les vendredis matin, Pause Café a centré sa réflexion sur l'alimentation. L'affluence des spectateurs lors de la projection du film « La santé dans l'assiette », présenté par Janick Barthès, naturopathe à Damiette nous a conforté dans le choix de ce thème. Aussi suite aux nombreuses interrogations des participants, nous avons organisé une 2^{ème} rencontre où Mme Barthès a pu approfondir le sujet et répondre de façon plus précise à toutes les questions.

Tous les problèmes environnementaux liés au fonctionnement de notre société qui sont peu à peu dévoilés, nous amènent à nous tourner vers un mode de vie plus respectueux de notre environnement. Aussi cette préoccupation restera la trame principale de nos activités.

Pause café se construisant avec chacun de ceux ou celles qui poussent la porte le vendredi, toutes les suggestions d'animations seront les bienvenues.



Notre présence sur le marché le 3 juin, nous a permis de toucher un plus large public, nous espérons qu'à la reprise au mois de septembre, vous serez nombreux à pousser la porte pour partager un café, participer à une activité et aussi apporter vos savoirs.

Tous les vendredi de 9h30 à 11h30, salle La Saint Paulaise

Contact : 06 72 65 00 73

Dates à retenir !!!

Pressage de pommes : les lundi et mardi 15 et 16 septembre 2014

Vous pourrez retirer l'excellent jus, le matin du 16 septembre. Bonne récolte aux apporteurs ! Des fruits sains et propres au pressoir...

Fête de la courge : le samedi 18 octobre 2014

Fin de saison pour les jardiniers, petits et grands...
Après-midi familiale, jeux et animation autour des courges...

SAINTE CECILE DE PLANE SYLVE

Comme chaque année l'association Ste Cécile de Plane Sylve organise le traditionnel feu de la St Jean.

Au programme : - Concours de pétanque

- Apéritif, sangria et tapas

- Paella géante, etc..

Soirée animée par le groupe folklorique « Quadrille Occitan »



Avec la participation de la Mairie et ce, dans le cadre du budget culture, un concert a été donné, dans la chapelle, le 28 mai dernier.

Le DUO WEILL-MONTANARO a su faire apprécier des airs contemporains à la flûte, tandis que sur un écran géant, défilaient de très belles images réalisées par un photographe de grand talent.

Début juin, sur l'espace aménagé juste avant la chapelle, un revêtement bitumineux a été réalisé par l'entreprise VIRVES de Cambon les Lavour. Ceci afin d'améliorer le confort, notamment pour le repas annuel et autres manifestations dans ce cadre magnifique de notre patrimoine communal. L'équipe de bénévoles ne cesse d'œuvrer, pour embellir toujours plus, ce site qui reçoit de plus en plus de visiteurs.

Une permanence sera assurée les dimanches après-midi de 14h30 à 18h30 durant les mois d'été.

L'association de Gymnastique Féminine Saint-Paulaise vous souhaite d'excellentes vacances d'été en attendant de vous retrouver, enfants et adultes pour la rentrée de septembre 2014.



GYM ADULTES

Le Mardi de 20h30 à 21h30
ZUMBA à la salle des fêtes de Damiatte

Le Mercredi de 20h30 à 21h30
Abdo/Fessiers à la salle des sports de Damiatte



GYM ENFANTS

Grandir en forme en s'amusant



De 3 à 6 ans (nés entre 2008 et 2011)

Cours des enfants le mercredi de 17h30 à 18h30

A la date d'impression, les jours de reprise ne sont pas encore définis mais vous pouvez toujours nous contacter :

A l'adresse : <http://gymstcap.wix.com/gym-saint-paul> Et/ou : <http://www.sport-sante.fr/>

E-mail : gymvolontaire-081178@epgv.fr

Renseignements au 09.60.49.67.59 (Séverine)

Les coureurs du ciel

TRAIL

Les Crêtes Tarnaises

« seule reste l'empreinte de nos pas »

Départ à 9h

Samedi 09 Août 2014

Massac-Séran (81)

À 5 kms de Lavaur –

à 35 minutes d' ALBI et de TOULOUSE

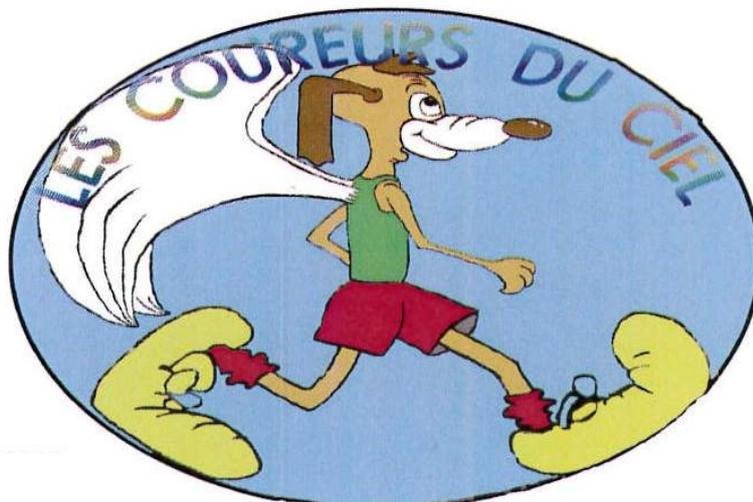
« Course à pied accessible à tous »

Départ 9h parcours de **18km**

De Massac-Séran à Puylaurens

sur chemin (voie Romaine)

450m de dénivelé positif



Contact organisateur : 05.63.58.20.05 ou 06.22.72.13.27
Site internet - www.lescretetarnaises.fr

PING SAINT PAULAIS

La saison 2013/2014 aura été marquée par l'embauche de Kévin Louarn, pur produit de l'école de tennis de table du Ping Saint Paulais.

Enfant de la balle, Kévin aura saisi l'opportunité qui s'offrait à lui et la formation qu'il suit à Montpellier lui permettra d'obtenir le DEJEPS tennis de table. Avec un salarié aussi investi et attaché aux valeurs de l'association, le PSP (126 licenciés) poursuit son développement de façon harmonieuse.

L'école de tennis de table sera reconnue une nouvelle fois comme la plus performante du département et parmi les toutes meilleures de la Ligue Midi-Pyrénées. Les résultats ont été très bons tout au long de la saison et des dizaines de médailles ont récompensé nos jeunes pousses. Le meilleur exemple est une jeune fille, Angèle Marquier qui a obtenu de nombreuses récompenses et dernièrement le titre de championne du Tarn Benjamins. Angèle n'est que poussin et fait partie des espoirs de la Ligue, tout comme Laurian Grandjean et Raphael Hervé eux aussi issus de l'école de tennis de table.

Médailles aux interclubs, titres au Challenge des Jeunes, au Défi Ping, au Tournoi Poussins Benjamins, au Critérium Fédéral (etc.), le palmarès des jeunes et du club s'allonge au fur et à mesure des mois.



L'équipe des techniciens du club s'est enrichi cette saison de 4 nouveaux membres qui ont suivi des formations dans la partie technique et arbitrage. Autour de Kévin, ce sont près de 70 personnes qui, uniquement sur le site de Saint Paul, bénéficient des conseils des entraîneurs.



Le PSP a aussi accueilli à Saint Paul de nombreuses compétitions : Défi Ping, Journée Jeunes, Critérium Fédéral et en mai dernier la seconde journée du Championnat féminin par équipes. Ce fut une belle réussite et les équipes de la région ont pu apprécier l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. La convivialité reste une valeur très forte au PSP et l'esprit de famille règne en maître.

Le PSP s'adresse à tous, du baby ping dès l'âge de 4 ans au plus âgés (comme le doyen du club qui a atteint les 80 ans). La pratique du ping est possible pour toutes les tranches d'âge à Saint Paul, ce qui est rare dans le département. Des actions devraient ainsi être menées dans les mois à venir envers ce public (50 ans et plus).

Parmi les résultats les plus significatifs, soulignons l'excellente performance de l'équipe fanion du PSP qui a su se maintenir en Régionale 1 durant les deux phases. C'est un réel exploit qui a ainsi été réalisé à deux reprises et sur les deux dernières journées où les victoires se dessinèrent sur les tous derniers matches.

Les rencontres à ce niveau sont à la fois élevées et spectaculaires, les spectateurs présents peuvent en témoigner. De très nombreux articles de presse ont mis en valeur tous les résultats du club.



Nos autres équipes (6 au total) ont eu des places d'honneur et le PSP devrait selon toute vraisemblance avoir une deuxième équipe en Régionale en septembre prochain. De plus en plus de jeunes intègrent les équipes et il règne les samedis après-midi une belle ambiance à la salle des sports.

Dans les années à venir, les adhérents du PSP espèrent pouvoir compter sur la nouvelle salle des sports afin d'améliorer les conditions de pratique et accueillir des compétitions encore plus importantes. Ce projet intercommunal, s'il se matérialisait enfin, permettrait au village et à ses associations de pouvoir poursuivre leur développement. Le PSP profite de ce bulletin pour remercier la Mairie de Saint Paul pour les travaux à venir et pour son soutien financier.



Cet été chacun d'entre vous, licencié ou non licencié aura l'occasion de participer aux tournois d'été qui auront lieu les vendredis 11-18-25 juillet et le 1 août à 21 heures. Le meilleur accueil vous sera réservé et chacun aura l'occasion de jouer de nombreuses parties.

Si l'année prochaine, vous souhaitez essayer le tennis de table, en loisirs ou de façon plus compétitive, le PSP vous accueillera avec grand plaisir.

Pour tous renseignements, contactez:

Patrice PRADELLES : 06 09 91 48 79 : patrice.pradelles@gmail.com

Ou le site internet du club : www.pingstpaulais.com



Lous Desferrats ...

Association de Randonnée Pédestre
de Damiatte - St-Paul

Quoi de neuf chez les Desferrats ?

De nouvelles activités se préparent !

Deux membres du club sont en cours de formation au rôle d'animateur de **marche nordique**. A l'issue de leur stage, qui se terminera en sept.2014, elles seront en mesure de proposer cette activité à tous ceux qui souhaitent découvrir ce loisir ouvert à un très large public, lorsqu'elle est encadrée par des animateurs qualifiés.

La marche nordique est de plus en plus recommandée par les médecins. Pourquoi ?

S'agissant d'un sport doux, il convient à tous, de 7 à 77 ans (et plus, bien sûr !) même aux personnes convalescentes.

Il renforce les fonctions respiratoires et cardiaques

Il soulage les genoux et le dos (contrairement au footing ou au jogging)

Il fait travailler 80 % des muscles du corps

On dépense 2 fois plus de calories qu'en marche normale ou footing.

En raison de la meilleure oxygénation, le cerveau est irrigué plus sainement, ce qui augmente les capacités cérébrales.

D'autres ont déjà eu lieu !

et ont rencontré un beau succès !

En février 2014, à l'invitation de la municipalité de Damiatte et de la société de pêche, de nombreux Desferrats se sont portés volontaires pour participer – toujours dans la bonne humeur !- au **nettoyage des abords du Lac St-Charles**, un peu mis à mal par les caprices de la météo.



Le 13
lieu à Nages

avril 2014, avait (dans les Monts de Lacaune) le traditionnel **Rando-Challenge**, organisé par le Comité Départemental.



Deux équipes y ont brillamment participé et ont remporté des prix, assortis de lots couleur locale !..

*Le 26 Avril 2014, avec une météo fort capricieuse, débutaient les **Randonnées Occitanes**. Cette année c'est le Tarn qui a ouvert le bal avec de superbes circuits sillonnant le territoire Laurécois.*

Ensuite, vient le tour de l'Aveyron, cette fois sous un ciel radieux, d'accueillir les randonneurs sur de très beaux sentiers ondulant sur la commune de Cassagnes-Béghonès.

Les Desferrats, connaisseurs en matière de beaux paysages, s'y rendent en nombre !



*Et pour clore cette édition, voici notre traditionnelle grande sortie du **week-end de la Pentecôte** ! Cette année ce sont les Cévennes qui ont attiré nos pas.*

Sous un soleil radieux, 25 Desferrats se sont littéralement déferrés (il a même fallu faire appel à un cordonnier pour referrer les chaussures de certains !) sur des sentiers débordants de beauté, exhalant une multitude de parfums et exposant une myriade de couleurs par des fleurs rivalisant de beauté.

L'ascension du Mont Aigoual par ses mythiques 4000 marches (1250m de dénivelé) la visite de son imposant Observatoire, le Cirque de Navacelles et son sublime moulin de la Foux donnèrent des frissons à tous les randonneurs.

*Le séjour fut fortement apprécié de tous : randonneurs aguerris, marcheurs plus zen, sherpas... d'autant que le cadre dans lequel nous étions hébergés était lui aussi à la **hauteur** des paysages traversés.*



Une vraie cure de bonheur !

LE CLUB DE FOOTBALL PAYS D'AGOUT

Pour cette saison 2013-2014, le bilan sportif est très positif !



L'équipe 1 (meilleure attaque et meilleure défense du championnat) s'offre la montée en 1ère division en ayant gagné leur dernier match 5 à 2 contre les Graulhetois avec lesquels ils se disputaient le titre. Le duo Fred/Jacky a très bien fonctionné et cela s'est ressenti sur les scores ! Cette belle saison pourra devenir exceptionnelle le 14 juin prochain si l'équipe venait à remporter le Challenge Manens. Rendez-vous donc pour cette finale contre Lacaune qui devrait se jouer au stade Rigaud à Albi.

Dernière nouvelle : l'équipe Pays d'Agout Football Club a gagné la finale 2 à 0 (doublé championnat et Coupe).

L'équipe 2, un peu plus "débutante", a connu des débuts chaotiques mais s'est rattrapée dans la seconde partie de saison avec des scores bien plus acceptables ! Une belle progression qui, à quelques buts près, aurait pu mener l'équipe à la 4ème place.

Quant à l'équipe féminine, c'était une saison de "test" puisqu'elle était en entente avec l'équipe de Payrin Rigautou qui débutait.

Les filles terminent 4ème/8 dans le championnat départemental et sont arrivées en finale du Challenge Gema (consolante de la Coupe du Tarn) ! Une première dans l'histoire du club de Payrin qui n'avait encore jamais vu de finale en Séniors ! L'entente sera renouvelée l'année prochaine, il n'y a aucun doute !





ARTISANS

Charpente menuiserie	M. ESTIVAL	05 63 70 50 57
Plomberie	M. CARRAUSSE	05 63 70 68 74 - 06 80 33 07 18
Maçonnerie Terrassement	M. PAGES	05 63 70 94 07
Plaquiste Jointeur	M. BOUCHARÉB	05 63 70 42 89 - 06 88 56 32 90
Carrosserie Auto-moto	M. ROBIN	05 63 70 63 14
Mécanique - Carburants	M. MAURIES	05 63 70 52 59
Multi services Bâtiments	M. BOUTIÉ Nicolas	05 63 75 77 61 - 06 50 70 19 51
Electricité - Plomb. Chauff	M. MOLINIÉ	05 63 75 48 84
Electricité - Climatisation	M. AUDOUIN	05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97
Electric. Plomb. Antenniste Electroménager	M. MADEIRA «LUIS ELEC»	06 79 76 30 40
Au Gres de vos Enduits	Mme TEXIER	06 22 66 88 44

COMMERCES

UTILE		05 63 70 43 72
Charcuterie - Boucherie	M. BIGOT	05 63 70 62 40
Boulangeries	M. LEFAY M. LIOTTIER	05 63 70 60 24 05 63 70 61 00
Presse - Tabac	M. DUROUEIX	05 63 70 71 01
Salon coiffure Diminu'tiff	Mmes Corinne et Lydie	05 63 70 61 52
Sarl Nature et Croissance	M. FOURNIER	05 63 75 20 13
Fleuristes	Mme PAILLASSA «Le petit flore» Mme GAILLARD	05 63 70 44 52 05 63 75 30 07
TMS Informatique	M. MOITY	05 63 75 86 60 - www.tmsi81.fr
Nature et Beauté		06 26 42 93 04
MEDICALOC		05 63 71 96 08
PIZZA MARCOU	M.et Mme MARCOU	05 63 72 06 94
Produits de jardinages	Comptoir des Jardins	Vente en ligne - www.comptoirdesjardins.fr

INDUSTRIES

Vêtements Confection	T.S.D.	05 63 70 51 86
Maroquinerie	ART DU CUIR	05 63 70 71 19
Pétroles et Dérivés Techni-Service	DALET	05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17
Vêtements	SGP	05 63 75 09 72

PRODUITS DU TERROIR

Productions et vente détail

CANARDS	E. et B. BARDOU « Larroque »	05.63.70.72.17
CANARD/POULETS	J. VERNHERES « La Métairie Neue »	05.63.75.49.96
MARAICHAGE et PLANTS	J-C. BARDOU «Les Gaurels »	05.63.70.61.73
Confitures maison « Douceurs d'ici »	S. MAYNADIER Les 3 Cantons	06 66 54 60 47
MIEL TARNAIS	M. CARETTA	06 22 72 13 27

Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande		
Agneau fermier des pays d'OC-Label Rouge	F. CALAS « Bellac »	05.63.70.72.72
	J. LANDEZ « La Bourriette »	05.63.70.69.21
	H.C.V. MOULY « Les Cassès »	05.63.70.68.31
	A.S.S. DAUZATS « la Rouyrié »	05.63.70.65.36

Productions et vente de reproducteurs

OVIN Viande	Sélectionneurs Lacaune			
	Ovi-test	F. CALAS	« Bellac »	05.63.70.72.72
		J. LANDEZ	« La Bourriette »	05.63.70.69.21

PRESTATIONS DIVERSES

Matériel agricole	M. DAUZATS A.	05 63 70 65 36
Manutention - Chargement - Fumier - Grain - Silos d'herbe - maïs...	M. LANDEZ J.	05 63 70 69 21
Épandage anti-limaces avec quad Travaux épaveuse	M. FELTRIN C.	05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88
Bois de chauffage	M. DELPAS M. DUMARTIN	05 63 70 69 36 05 63 70 93 90
AC2RISK (prévention des risques)	M. LASCAUX	06 82 35 11 11 - info@ac2risk.fr
Broderies Retouches	Zalifaou BERNES	06 63 20 28 61
KLGi Travaux imprimerie	M. BLANC C.	06 08 73 60 39
Activ Expertise Diagnostic Im- mobilier	M. HADDOUTI Hassan	05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 52
Vente de Voitures	M. DELHROUM	07 78 67 01 50
Artistes Photographes	MM. PAUVERT	06 18 96 12 99 - 06 82 28 35 60
Domotique facile		09 81 31 60 95 www.domotiquefacile.com

ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Mairie	05 63 70 60 18 Fax : 05 63 70 50 98 e.mail : mairiesaintpaul@wanadoo.fr Site : www.saintpaulcapdejoux.fr	Comm. Com. Lautrécois - Pays Agout	05 63 70 52 67 Fax : 05 63 70 50 21 Accueil.cclpa@orange.fr
Salle des Fêtes	05 63 70 69 84	Médiathèque	05 63 75 97 27
Salle de Sports	05 63 75 82 47	Entrepotes	05 63 75 46 90
Saint Paulaise	05 63 75 32 80	Réseau écoles	09 62 10 42 47
La Poste	05 63 70 70 96	Syndicat Initiative	05 63 50 17 01 cclpa.tourisme@orange.fr
Gendarmerie	05 63 70 83 25	Gare S.N.C.F.	05 63 70 61 34
Pompiers	05 63 70 70 45	EDF Dépannage	05 63 35 39 01
Service des Eaux Urgences	05 63 74 34 15 06 82 66 27 01	Régie Municipale électricité ESL Dépannage Eclairage Public	05 63 83 64 80 05 63 58 03 61 05 63 83 63 33
Paroisse	05 63 70 61 58	Centre des Finances Publiques	05 63 70 60 30
Groupe Scolaire	05 63 70 60 49	Conseil Général (Routes)	05 63 70 61 49

RESTAURATION

L'Espéranceza	05 63 70 61 31	Les Glycines	05 63 70 61 37
---------------	----------------	--------------	----------------

BANQUES / ASSURANCES

Caisse d'Epargne	05 67 27 90 95	Crédit Agricole	08 10 22 43 68
Assurances Groupama	05 63 70 51 96	La Banque Postale	05 63 70 70 96

Nous rééditons cette rubrique des «Pages Jaunes Locales». Elles vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations locales. Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.
Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.
D'avance merci pour votre compréhension et votre collaboration.

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme DA SILVA Isabelle	8 Rue Docteur Teyssier	05 63 70 68 63
Mme GUIRAUD Nathalie	4 Avenue de Puylaurens	05 63 75 17 96
MOULY Catherine	Les Casses	05 63 50 85 19
LEVESQUE Christine	8 Allée du 8 Mai 1945	05 63 71 22 28

Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux : 09 64 27 61 32

Relais d'Assistants Maternelles du Pays d'Agout : 05 63 70 52 67

PROFESSIONS LIBERALES

Notaire	Maître PRIEUR-LOYAU	05 63 75 00 02
Kinésithérapeute	Mme ORHANT	05 63 70 63 72
Orthophoniste	Mme COSTEDOAT	05 63 70 94 04
Psychologue-Psychanalyste	Mme LEVY-WAGNER	05 63 70 80 89 06 95 11 73 22
Dentiste	M. GAILLARD	05 63 70 64 55
Pharmacien	M. AMANS	05 63 70 60 07
Cabinet Infirmières	CASTERAN - GAYRAUD - VIGUIÉ	05 63 70 62 81
Ambulances - VSL	M. ESTIVAL B.	05 63 50 02 01
Ambulances - TAXI - VSL	Ambulances du Relai JUAN et Fils	05 63 70 71 29
TAXI	M. JUAN	05 63 70 60 37
Pompes Funèbres - Transport de Corps	Ambulances du Relai JUAN et Fils SARL S. SALVAN	05 63 70 71 29 05 63 75 56 08
Photographe	M. Jean-François THERROUIN	05 63 70 66 90 jf.terre@orange.fr
Correspondants locaux presse	M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi » Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre »	05 63 70 53 12 06 23 15 43 67 05 63 70 69 67 mariefrancoiseduris@orange.fr

HORAIRES



APPLICABLES DU 6 JUILLET AU 13 DÉCEMBRE 2014

MAZAMET > CASTRES > TOULOUSE

* Ne circule pas les jours de fête (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté)	Sam*	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Tous les jours	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Dim et Fêtes	Lun à Sam*	Dim et Fêtes	Lun à Sam*	Dim et Fêtes	Tous les jours	Lun à Ven*	Sauf Dim*	Dim et Fêtes	Tous les jours
	CAR					TikémouV	TikémouV			CAR	TikémouV			TikémouV	TikémouV		CAR
Mazamet-Av.-de-Toulouse	4.35									13.00							20.05
Mazamet-SNCF	4.37	5.26	5.46	6.26	7.26	8.26	10.26	10.26	12.26	13.05	14.26	14.26	17.26	18.19	19.26	19.26	20.10
Labruguière-abri-bus	4.47									13.15							20.20
Labruguière-SNCF		5.36	5.56	6.37	7.37	8.37	10.37	10.37	12.37		14.37	14.37	17.37	18.28	19.37	19.37	
Castres-SNCF	5.02	5.51	6.12	6.54	7.54	8.54	10.54	10.54	12.54	13.30	14.54	14.54	17.54	18.54	19.54	19.54	20.40
Sémalens-Centre																	
Vielmur-sur-Agout-SNCF	5.19	6.01	6.23	7.04	8.04	9.04	11.04	11.04	13.04	13.50	15.04	15.04	18.04	19.04	20.04	20.04	20.57
St-Paul-Cap-de-Joux-Centre	5.29									14.00							21.07
Damiatte-St-Paul-SNCF		6.09	6.33	7.12	8.12	9.12	11.12	11.12	13.12		15.12	15.12	18.12	19.12	20.12	20.12	
Lavaur-centre	5.44									14.15							21.22
Lavaur-SNCF	5.47	6.23	6.48	7.24	8.24	9.24	11.24	11.24	13.24	14.20	15.24	15.24	18.24	19.24	20.24	20.24	21.27
Les-Cauquillous-SNCF		6.29	6.54	7.29	8.29	9.29	11.29	11.29	13.29		15.29	15.29	18.29	19.29	20.29	20.29	
St-Sulpice-Tarn-SNCF	6.02	6.36	7.01	7.36	8.36	9.36	11.36	11.36	13.36		15.36	15.36	18.36	19.36	20.36	20.36	
Montastruc-la-Conseil.-RN88	6.12																
Montastruc-la-Conseil.-SNCF		6.44	7.09	7.44	8.44	9.44	11.44	11.44	13.44		15.44	15.44	18.43	19.45	20.44	20.44	
Montrabé-SNCF		6.53	7.19	7.53	8.53	9.53	11.53	11.53	13.53		15.53	15.53	18.55	19.55	20.53	20.53	
Toulouse-Matabiau-SNCF	6.40	7.02	7.26	8.02	9.02	10.02	12.02	12.02	14.02	15.00	16.02	16.02	19.03	20.02	21.02	21.02	22.10
		🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲		🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	35580
	35576	872450	872452	872454	872456	872472	872458	872458	872460	35578	872462	872462	872464	872466	872468	872468	35580

CAR Tarification SNCF. L'arrêt est facultatif, veuillez faire signe au conducteur. A Toulouse-Matabiau, les autocars partent et arrivent en gare routière.

🚲 Train autorisé au transport gratuit des vélos, dans la limite des places disponibles.

📅 Jours de fête : 14 juil, 15 août, 1^{er} et 11 nov.

📞 Contact TER Midi-Pyrénées : midi-pyrenees.ter.sncf.com ou 0 800 31 31 31 (gratuit depuis un téléphone fixe). Ligne Directe 36 35 (0,34€/min).

Train ouvert au tarif TikémouV.

📄 Ces horaires sont communiqués sous réserve de modification. SNCF-RCS Bobigny 552 049 447.

Consultez l'empreinte CO₂ de vos trajets en vous rendant sur sncf.com.

LES HORAIRES CI-CONTRE POURRONT ÊTRE MODIFIÉS PENDANT LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES VOIES PROGRAMMÉS DU 1^{er} AU 24 OCT.

TOULOUSE > CASTRES > MAZAMET

* Ne circule pas les jours de fête (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté)	Lun à Ven*	Lun*	Mar à Ven*	Lun à Sam*	Dim et Fêtes	Tous les jours	Tous les jours	Lun à Ven*	Dim et Fêtes	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Tous les jours	Tous les jours	Ven*	Tous les jours	Tous les jours
	TikémouV		TikémouV	1	2	TikémouV		CAR						CAR	TikémouV	CAR
Toulouse-Matabiau-SNCF	5.43	6.43	6.43	7.43	8.43	11.43	13.43	15.43	15.46	16.43	17.23	17.43	18.43	19.40	20.43	21.22
Montrabé-SNCF	5.51	6.51	6.51	7.50	8.51	11.51	13.51	15.51		16.51	17.30	17.51	18.51		20.51	
Montastruc-la-Conseil.-SNCF	6.00	7.00	7.00	8.01	9.00	12.00	14.00	16.00		17.00	17.39	18.00	19.02		21.02	
Montastruc-la-Conseil.-RN88									16.09							
St-Sulpice-Tarn-SNCF	6.09	7.09	7.09	8.10	9.09	12.09	14.09	16.09	16.23	17.09	17.47	18.09	19.10		21.11	
Les-Cauquillous-SNCF	6.16	7.16	7.16	8.17	9.16	12.16	14.16	16.16		17.16	17.54	18.16	19.17		21.18	
Lavaur-SNCF	6.22	7.23	7.23	8.23	9.23	12.23	14.23	16.23	16.38	17.23	18.00	18.23	19.23	20.20	21.24	22.02
Lavaur-centre									16.41					20.24	22.07	
Damiatte-St-Paul-SNCF	6.32	7.33	7.33	8.33	9.33	12.33	14.33	16.33		17.33	18.13	18.33	19.33		21.34	
St-Paul-Cap-de-Joux-Centre									16.56					20.39	22.22	
Vielmur-sur-Agout-SNCF	6.41	7.41	7.41	8.41	9.41	12.41	14.41	16.41	17.08	17.41	18.21	18.41	19.41	20.49	21.43	22.32
Sémalens-Centre															22.37	
Castres-SNCF	6.59	7.59	7.59	8.59	9.59	12.59	14.59	16.59	17.23	17.59	18.41	18.59	19.59	21.04	21.59	22.47
Labruguière-SNCF	7.07	8.07	8.07	9.07	10.07	13.07	15.07	17.07		18.07	18.49	19.07	20.07		22.08	
Labruguière-abri-bus									17.38					21.19	23.02	
Mazamet-SNCF	7.16	8.16	8.16	9.16	10.16	13.16	15.16	17.16	17.48	18.16	18.58	19.16	20.16	21.29	22.18	23.12
Mazamet-Av.-de-Toulouse									17.53					21.34	23.17	
	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲		🚲	🚲	🚲	🚲		🚲	
	872422	872400	872400	872402	872420	872404	872406	872408	35585	872410	872412	872414	872416	35753	872418	35587

CAR Tarification SNCF. L'arrêt est facultatif, veuillez faire signe au conducteur. A Toulouse-Matabiau, les autocars partent et arrivent en gare routière.

🚲 Train autorisé au transport gratuit des vélos, dans la limite des places disponibles.

📅 Jours de fête : 14 juil, 15 août, 1^{er} et 11 nov.

📞 Contact TER Midi-Pyrénées : midi-pyrenees.ter.sncf.com ou 0 800 31 31 31 (gratuit depuis un téléphone fixe). Ligne Directe 36 35 (0,34€/min).

1 Circule aussi le 1^{er} nov.

2 Ne circule pas le 1^{er} nov.

3 Circule aussi le 14 août ; ne circule pas le 15 août.

Train ouvert au tarif TikémouV.

📄 Ces horaires sont communiqués sous réserve de modification. SNCF-RCS Bobigny 552 049 447.

Consultez l'empreinte CO₂ de vos trajets en vous rendant sur sncf.com.

LES HORAIRES CI-CONTRE POURRONT ÊTRE MODIFIÉS PENDANT LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES VOIES PROGRAMMÉS DU 1^{er} AU 24 OCT.



SAINT PAUL CAP de JOUX ***EN FÊTE*** ***11 -12 -13 -14 Juillet 2014***

Vendredi 11 Juillet : Ouverture de la Fête Foraine

20 H 00 GIGOT D'AGNEAU A LA BROCHE (16€/Personne)

22 H 30 CONCERT avec MISSION

Samedi 12 Juillet :

14 H 30 Concours de Pétanque en doublette (4 parties)

22 H 00 SOIREE MOUSSE non stop avec MUSIC SHOW

Dimanche 13 Juillet :

***Toute la journée EXPOSITION de VEHICULES ANCIENS
(Austin Mini, 2CV, Motos...)***

11 H 45 Dépôt de gerbe

12 H 00 Apéritif offert aux habitants

14 H 00 Tournoi de FOOT Amical à 7 au stade (sur inscription)

***18 H 00 Démonstration et initiation à la SALSA avec Danses
Attitude***

21 H 00 FINALE COUPE DU MONDE DE FOOT (écran géant)

22 H 00 SOIREE animée par DANSES ATTITUDE

Lundi 14 Juillet :

14 H 30 Concours de Pétanque en doublettes (4 parties)

21 H 30 DEFILE DES MAJORETTES (de la mairie jusqu'au stade)

22 H 30 GRAND FEU D'ARTIFICE

23 H 00 Orchestre musette variété SERGE VERGNES

***SNACK : (sandwichs, frites et plateaux repas)
Samedi soir, dimanche toute le journée et lundi soir***